

ALGERIE

L'autre rive

Ambassade d'Algérie en France

Livre D'or

*2002
40^e anniversaire de
l'indépendance*

*2003
Année de l'Algérie
en France*

Préface

L'Algérie contemporaine a vécu deux séquences historiques, l'une éminemment positive empreinte de fierté, de bonheur et d'espérance, l'autre marquée par la douleur et le désespoir.

La première est celle qui l'a vu recouvrer, de haute lutte, son indépendance aux prix d'un lourd tribut, pour s'engager résolument et avec succès sur la voie du développement et du mieux-être. L'Algérie rimait richement en ces temps là avec le mot "dignité" et son baromètre s'orientait en direction du progrès.

Une toute autre période acheva le siècle pour l'Algérie. Une "décennie noire" couvrit du voile du deuil et de la tristesse le ciel de toutes ces espérances humaines. Une étrange tentative d'autodestruction, de reniement d'un passé de valeurs et de tolérance, de vrai suicide collectif, s'installa dans le pays. Dans un sinistre parcours sanglant, les frustrations des uns se multipliaient aux impatiences des autres pour offrir au monde stupéfait et à l'Algérie prostrée un paysage de rêves brisés.

Le gâchis était immense. Pas seulement par la destruction délibérée d'infrastructures socio-économiques du pays, pas seulement par la fuite des capitaux et les désinvestissements, ainsi que par l'aggravation de la mal vie des citoyens. Le gâchis avait hélas étendu également ses ravages sur les esprits. Un pessimisme ambiant se développait et embrumait toutes les pensées.

Aujourd'hui un "mieux" manifeste peut être observé dans tous les domaines d'activité en Algérie, Il dessine chaque jour, de manière tout à fait tangible, de belles réalités. Il inonde d'espérance le temps des hommes sur cette terre trop longtemps meurtrie.

Pourtant, le regard posé sur l'Algérie reste marqué par "l'algéro-pessimisme" érigé en doctrine autant qu'en comportement au quotidien. A l'extérieur comme à l'intérieur, on ne cesse de réduire le pays comme à des "arrêts sur image", images empruntées aux malheurs d'hier et qui ne sont plus que des clichés qui déforment, ternissent et balafrent les réalités d'aujourd'hui.

Au moment où l'Algérie célébrait le 40^e anniversaire de l'indépendance, une profusion d'articles de presse avait salué l'événement.

Outre les inévitables rétrospectives, de nombreux écrits s'articulaient autour des questions suivantes

- Qu'est devenue l'Algérie en 2002 ?*
- A t'elle progressé ou... régressé ?*
- Quelles sont ses perspectives ?*

Les réponses à ces interrogations partielles et parfois partiales généralement rapides voire superficielles sont également le reflet fidèle d'une perception longuement répandue, formée ou plutôt déformée outrancièrement par un facteur essentiel:

- *L'ignorance souvent candide spontanée ou entretenue, Parfois délibérée, des réalités de la colonisation et de l'état de l'Algérie au sortir de la guerre de libération. Cette quasi-amnésie n'est pas sans conséquences politiques tant internes à l'Algérie qu'externes en raison de ses prolongements inévitables.*

Elle interpelle et rappelle l'urgence et l'intérêt d'une écriture de l'histoire, sereine, objective, et surtout stimulante pour les générations qui constituent aujourd'hui l'écrasante majorité de la population algérienne.

Ces générations doivent savoir ce qu'était leur pays, ce qu'il a fait, ou n'a Pas fait depuis quarante ans, pour ce réconcilier avec eux-mêmes, restructurer leur présent et se construire une perspective réaliste et raisonnable.

Il y aura peut-être encore quelque mal à percer la lourde et épaisse cuirasse de "l'algéro-pessimisme" dans laquelle nombre de nos partenaires comme beaucoup d'Algériens s'enferment encore. Mais il ne peuvent pas, ils ne doivent pas, tourner durablement le dos aux réalités plus constructives qui se multiplient et sont attestées chaque jour par d'irréfutables témoignages trouvés dans les travaux scientifiques des milieux d'expert étrangers.

L'Algérie n'a pas raté son développement, mieux que tout discours les chiffres d'aujourd'hui comparés à ceux d'hier sont d'une éloquence irréfutable, Les Algériens peuvent être fiers d'eux mêmes et de leur pays malgré les épreuves qu'ils ont traversées.

La réalité têtue et prometteuse, la réalité incontournable de cet immense chantier au travail qu'est devenue l'Algérie, viendront à bout des doutes les plus enracinés.

Mohammed BEDJAOUI

Abdelaziz Bouteflika

Président de la République



« Cela fait maintenant plus de trois ans que l'Algérie s'est engagée dans un vaste processus de réformes. Les réformes entreprises en concertation avec tous les partenaires associés au débat économique et social s'inscrivent dans un programme de redressement national cohérent et graduel... L'Algérie dispose maintenant d'un cadre économique stabilisé qui a permis de redresser l'équilibre des indicateurs fondamentaux, nécessaire à la relation économique. »

Abdelaziz Bouteflika

(Alger, 1^{er} octobre 2002)

1 | Algérie ... l'autre rive

Initiée par le président Abdelaziz Bouteflika et adoptée par referendum le 15 septembre 1999, "la loi sur la concorde civile" a grandement réalisé son objectif essentiel : instaurer un climat de paix et de confiance. En ramenant à la raison des milliers de jeunes égares, elle a évité au pays des drames supplémentaires.

L'Algérie a célébré en 2002 le 40^e anniversaire de l'indépendance. En 2003 est organisée "une année de l'Algérie en France" elle présentera, à travers des centaines de spectacles, expositions, concerts, conférences dans toutes les régions de France toutes les facettes de la Culture d'un pays et la richesse de son patrimoine. Cet événement intervient à un moment où le pays renoue avec l'espoir, reprend confiance en l'avenir et, de l'avis de nombreux observateurs, semble avoir résolument pris un essor économique irrésistible dont on perçoit aujourd'hui les signes et éléments annonciateurs.

Tout en restant dans les mémoires, la tragédie des années quatre-vingt-dix s'estompe progressivement. La sécurité est désormais assurée sur la quasi-totalité du territoire. Dans quelques régions isolées ou très difficiles d'accès un terrorisme barbare, continue cependant de sévir, épisodiquement. Les zones à forte densité de population, tant urbaines que rurales, jouissent d'une sérénité et d'une sécurité presque totales.

Aujourd'hui, le processus de sortie de crise, amorcé par le Président de la République dès son investiture en 1999, est très avancé. La société renoue avec l'espoir et surtout reprend confiance. La croissance économique est pour la cinquième année consécutive au rendez-vous et paraît engagée pour longtemps dans une spirale ascendante. L'Algérie affiche des fondamentaux qui laisseraient rêveur, n'était le point noir que constitue le niveau élevé de chômage, surtout parmi les jeunes et les diplômés.

Sur le plan international, le pays, à la faveur de l'activité inlassable du Président Bouteflika, retrouve progressivement son rôle, son influence et sa place dans les concerts africains, arabes et euro-méditerranéens.

Si l'Algérie de 2002 revient de loin, elle est aussi loin, très loin, des scénarii catastrophes qui foisonnaient à son sujet dans la presse internationale et dans les chancelleries. Il suffit de relire les écrits de la décennie 90, notamment ceux produits par les "spécialistes" pour mesurer, à l'aune des réalités d'aujourd'hui, l'inanité des prévisions et des prédictions.

Pour des raisons et des motivations qu'il faudra un jour déterminer et éclairer, la crise algérienne aura "bénéficié" d'un traitement particulier dominé par la partialité. Sans justification scientifique, elle était souvent appréhendée comme un phénomène exclusif et quasi irréversible, c'est-à-dire sans précédent, sans issue, sans solution et devant donc conduire irrémédiablement le pays à l'effondrement.

On a surtout négligé l'héroïque résistance de la société algérienne aux tentatives "d'archaïsation" menées par une idéologie venue du fond des âges, On n'a pas tenu compte des formidables mutations de la société algérienne, une société modernisée, ouverte sur le monde, majoritairement éduquée et cultivée, globalement et rapidement urbanisée et citadinisée à la faveur de puissantes politiques volontaristes. Des politiques qui nourrissaient

l'ambition légitime de projeter, l'espace d'une génération, l'Algérie aux alentours immédiats du cercle restreint des pays industrialisés, développés et prospères.

Il reste, qu'en dépit d'effets pervers non négligeables, ces politiques auront été, pour reprendre une formule désormais célèbre, globalement positives. Ayant placé dès le départ la barre très haut, elles condamnaient, et pour longtemps, gouvernants et gouvernés à la très haute performance ou... au divorce et à la crise violente.

Paradoxe des paradoxes, l'Algérie, réalisera cette prouesse peu commune de sortir d'une crise d'une gravité extrême et de réaliser depuis trois années des performances macroéconomiques exceptionnelles et des progrès socio-culturels remarquables.

Certes, des problèmes importants ne sont pas encore résolus :

Le niveau de chômage et de sous-emploi, surtout chez les jeunes, y compris ceux dotés d'une formation de haut niveau, la question de l'eau qui revêt une urgence extrême, les retards accumulés dans les nouvelles technologies de l'information, l'évolution lente du système financier et bancaire.

Un plan de relance triennal de 7 milliards de dollars a été décidé pour accélérer les réformes, résoudre définitivement la question de l'eau, moderniser les structures d'accompagnement de l'économie, l'administration et le système bancaire. De très grands projets d'infrastructures routières et autoroutières ainsi que des barrages hydrauliques bénéficient de moyens conséquents pour leur réalisation.

La lecture des fondamentaux macro-économiques montre que non seulement le pays est réellement entrain de sortir de la crise, mais qu'il se place désormais en position de devenir une puissance économique de premier plan qui comptera dans l'espace euro-méditerranéen.

Optique réaliste et optimisme grandissant peuvent se confondre. L'Algérie a désormais devant elle un avenir florissant. Ses partenaires étrangers, et notamment ceux qui sont à l'écoute des faits, ceux qui lisent le réel à travers les chiffres, savent à quoi s'en tenir.

Ces dernières années, un processus de réformes économiques de grande ampleur a été mené, parallèlement à une profonde évolution institutionnelle marquée par le pluralisme politique, la liberté d'expression et l'instauration progressive d'un système démocratique

La transition d'une économie administrée vers une économie de marché a enregistré des progrès considérables: démonopolisation et libéralisation du commerce extérieur, libération des prix, suppression des subventions à la consommation comme à la production, réforme du système monétaire, convertibilité commerciale du dinar, autonomie puis privatisation des entreprises, ouverture à l'investissement privé national et étranger, libéralisation du Transport maritime et aérien, ouverture du secteur bancaire, etc.

Initiées dans un contexte macro-économique, politique et sécuritaire extrêmement difficile, ces réformes ont eu un coût social considérable : baisse drastique du pouvoir d'achat, suppression de dizaines de milliers d'emplois, dissolution de centaines d'entreprises déficitaires.

Elles ont fait cependant de l'économie algérienne l'une des plus saines au monde malgré la persistance d'une situation sociale très difficile avec notamment un taux de chômage de l'ordre de 30%.

Cette ouverture a fait de l'Algérie le pays où ont été enregistrées les plus importantes découvertes durant les cinq dernières années. C'est ainsi que les réserves d'hydrocarbures ont pu être reconstituées, retrouvant et même dépassant le niveau des années 70.

Les réserves de change atteignent 20 milliards de dollars, le Trésor enregistre un solde positif de 170 milliards DA en 2001, et 122 milliards au premier semestre 2002. L'inflation est à moins de 4%, la monnaie nationale affirme sa stabilité face aux principales devises, le taux de croissance est à hauteur de 3%.

Sur un plan plus large, la croissance, bien que modérée est redevenue positive depuis quelques années. L'industrie, l'agriculture, l'agroalimentaire, connaissent une véritable révolution. Le secteur privé a enregistré ces dernières années un taux de croissance entre 6 et 10% et assure désormais 88% des services, 68% du BTP, 66% de l'agroalimentaire, 34% de l'industrie et 65% des importations et représente près de 70% de la production intérieure brute.

Près de quarante sociétés pétrolières parmi les plus importantes interviennent n association ou en partenariat avec Sonatrach dans la prospection et la production d'hydrocarbures. Cette ouverture a fait de l'Algérie le pays où ont été enregistrées les plus importantes découvertes durant les cinq dernières années. C'est ainsi que les réserves d'hydrocarbures ont pu être reconstituées, retrouvant et même dépassant le niveau des années 70.

Dès 2005, la production de pétrole brut doublera par rapport à la production actuelle. D'autres secteurs commencent à être investis par des entreprises étrangères. Le groupe indien ISPAT contrôle désormais le complexe sidérurgique d'El-hadjar et la société ORASCOM qui a obtenu la première licence de téléphonie mobile, envisage de satisfaire partiellement un marché dont le potentiel est de l'ordre de 5 millions d'abonnés. Dans le domaine pharmaceutique, des groupes célèbres ont lancé des investissements directs de grande ampleur.

Le paysage bancaire a totalement changé avec la présence aux côtés des banques publiques, de 7 banques privées algériennes et 11 banques privées étrangères désormais installées en Algérie.

Sur le chemin des réformes, L'Algérie compte sur des potentialités énormes mais aussi sur l'apport des investissements privés nationaux et étrangers qui bénéficient désormais d'un environnement juridique et de conditions économiques plus favorables.

A la faveur du plan de relance, pour les trois prochaines années, un taux de croissance entre 6 et 8% est attendu. L'agriculture connaît une véritable révolution avec un taux de croissance moyen de 4 % sur les dix dernières années, En 2001 une croissance de 17 % a été enregistré par rapport aux résultats de l'année 2000. L'autosuffisance alimentaire est déjà une réalité pour les cultures maraîchères, les fruits et légumes et les viandes rouges. On note aussi pour la première fois une surproduction importante pour certaines spéculations telles que la tomate industrielle ou le raisin de table. Les investissements réalisés à travers le plan national du développement agricole ont permis pour l'année 2001 la création de près de 130 000 emplois,

Un nouveau code pour le développement de l'investissement vient d'être promulgué, créant un véritable guichet unique, doté de pouvoirs décisionnels. Ce nouveau cadre consolide les avantages accordés aux investisseurs, notamment l'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, du Versement forfaitaire et de la Taxe sur l'Activité professionnelle pour une période de 10 ans d'exploitation. Les travaux d'infrastructures pour les investissements

présentant un intérêt particulier, notamment en apport technologique, sont pris en charge par l'Etat.

A l'intérieur comme sur la scène internationale des avancées politiques considérables ont été enregistrées.

Le processus démocratique a été consolidé à travers trois consultations électorales majeures.

- Le référendum sur la Concorde civile, le 15 septembre 1999 a vu une participation record et une adhésion massive au processus de sortie de crise proposé par le Président de la République.
- En mai 2002, les élections législatives pour le renouvellement de l'Assemblée Populaire Nationale ont été marquées par une rigueur et une transparence sans précédent dans l'histoire récente des scrutins parlementaires.
- Les élections communales en 2002 ont également été marquées malgré les difficultés, par autant de rigueur et de transparence.

Convoqué le 8 avril 2002, le Parlement en ses deux Chambres réunies procède à une révision de la Constitution qui consacre le Tamazight comme langue nationale.

Sur le plan extérieur, dès l'élection d'Abdelaziz Bouteflika à la Présidence de la République en avril 1999, l'Algérie fait un retour remarquable sur la scène internationale, Alger redeviendra en quelques mois l'une des capitales les plus consultées d'Afrique et du Moyen-oriental.

La diplomatie algérienne s'investira particulièrement en Afrique où elle deviendra avec l'Afrique du Sud, le Nigeria, Egypte et le Sénégal, l'un des promoteurs du NEPAD, initiative spécifiquement africaine pour le développement de l'Afrique à travers le "compter sur soi" et un partenariat où devrait prévaloir l'équilibre des intérêts.

En procédant le 22 avril 2002 à la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne, l'Algérie confirme son arrimage à l'espace euroméditerranéen, il s'agit d'un choix stratégique qui consolide des rapports déjà denses avec l'ensemble européen et prépare l'avènement d'une zone de libre-échange et de prospérité partagée.

L'Algérie a également rejoint le groupe des 6 pays méditerranéens qui développent un partenariat avec l'OTAN. Institué au sommet de Madrid en 1997, le dialogue se traduira par des activités de coopération qui privilégieront notamment des actions de formation.

Au niveau régional l'Algérie n'a cessé de réitérer sa volonté de redynamiser l'UMA, relancer le processus d'édification du Maghreb pour l'émergence d'un ensemble économique intégré. Là aussi, il s'agit d'un impératif stratégique incontournable et d'un intérêt vital pour les peuples de la région.

En participant pour la première fois au sommet des pays ayant la langue française en partage, tenu à Beyrouth en octobre 2002, le Président Abdelaziz Boudeflika voulait témoigner de la vigueur, de la personnalité de l'Algérie "Ancrée dans sa culture et son identité arabe, tout comme le Liban, la Mauritanie, le Royaume du Maroc, la Tunisie et l'Egypte"



1 | «L'Algérie engagée dans un vaste programme de réformes»

Dans une allocution prononcée, le 1^{er} octobre 2002, devant des hommes d'affaires, le président Abdelaziz Bouteflika dresse un bilan exhaustif des réformes, de l'action gouvernementale en matière économique et des résultats spectaculaires.

Ce programme d'action du gouvernement porte sur 4 objectifs complémentaires.

- La défense des bases républicaines de l'Etat;
- La mise en place des instruments nécessaires à mettre l'économie nationale au niveau de réforme fonctionnement d'une économie de marché libre, ouverte et compétitive;
- La relance économique avec des moyens appropriés pour une croissance forte et durable et faisant largement appel à la coopération internationale.

Cela fait en effet maintenant plus de trois ans que l'Algérie s'est engagée dans un vaste processus de réformes. Les réformes, entreprises en concertation avec tous les partenaires associés au débat économique et social, s'inscrivent dans un programme de redressement national cohérent et graduel.

L'Algérie dispose maintenant d'un cadre macro-économique stabilisé, qui a permis de redresser l'équilibre des indicateurs fondamentaux, nécessaire à la relance économique. Ces résultats, pour réconfortants qu'ils soient, ne constituent pour nous que la base de lancement d'un programme économique et social, et de redéploiement international, beaucoup plus ambitieux, inscrit dans le programme du gouvernement.

La démonopolisation des activités économiques est devenue maintenant une réalité tangible.

Les activités qui étaient sous monopole public ont été ouvertes à l'investissement privé.

- Télécommunications,
- transport aérien et maritime ,
- énergie et mines ,
- institutions financières, etc.

C'est ainsi que de nouveaux opérateurs privés sont apparus, par exemple, sur les marchés du transport aérien et des télécommunications et onze établissements bancaires étrangers se sont installés dans notre pays.

Concernant l'investissement, la législation a connu depuis plus d'une année une révision radicale allant dans le sens d'un allègement des procédures, et d'un encouragement des investissements étrangers, que ce soit sous forme d'investissements directs ou de participation dans le capital des entreprises publiques. Ces nouvelles mesures d'encouragement consacrées par la liberté d'investir, prévoient de nombreuses facilités et accordent toutes les garanties nécessaires aux investisseurs étrangers.

Les réformes engagées ont commencé par le secteur des postes et télécommunications. Ces dispositions ont déjà permis à ce secteur d'octroyer, sur appel d'offres, sa deuxième licence de GSM à une compagnie privée.

Les communications internationales seront privatisées quant à elles l'année prochaine, et l'ensemble des lignes téléphonique fixes en 2004, Un autre appel d'offres pour les téléphones cellulaires sera lancé en 2003. il y a là un créneau intéressant que les sociétés spécialisées ne manqueront pas de saisir, en participant à cette compétition internationale. Concernant les banques publiques, l'objectif vise à les doter d'une organisation et d'instruments mieux adaptés aux exigences de l'économie contemporaine en vue d'améliorer la variété et la qualité de leurs services ainsi que leurs performances.

Une place croissante est accordée au partenariat bancaire et l'établissement en Algérie de sociétés financières étrangères De nombreuses banques et représentations financières privée ont déjà été agréées grâce à ces nouvelles dispositions.

Cette ouverture se poursuit avec les aménagements nécessaires pour doter le pays d'un marché financier mieux à même de répondre à nos objectifs de développement et aux exigences que nous impose la globalisation des échanges. C'est dire que ce secteur offre encore de nombreuses opportunités de partenariat et d'assistance technique.

Le redressement du secteur bancaire et le développement du marché des capitaux, dont la mise à niveau a déjà commencé, font aussi l'objet d'une attention soutenue.

Concernant les banques publiques, l'objectif vise à les doter 'une organisation et d'instruments mieux adaptés aux exigences de l'économie contemporaine en vue d'améliorer la variété et la qualité de leurs services ainsi que leurs performances.

Une place croissante est accordée au partenariat bancaire et l'établissement en Algérie de sociétés financières étrangères De nombreuses banques et représentations financières privée ont déjà été agréées grâce à ces nouvelles dispositions.

Cette ouverture se poursuit avec les aménagements nécessaires pour doter le pays d'un marché financier mieux à même de répondre à nos objectifs de développement et aux exigences que nous impose la globalisation des échanges. C'est dire que ce secteur offre encore de nombreuses opportunités de partenariat et d'assistance technique.

Deux zones franches ont été spécialement conçues, par ailleurs, afin de faciliter l'implantation de projets réalisés par des investisseurs étrangers

♦ L'une, située dans la ville nouvelle de Sidi Abdellah, dans la périphérie d'Alger, est destinée à accueillir un pôle de développement et de recherche pour les hautes technologies dans les domaines de l'information et des télécommunications. Je sais qu'il s'agit là aussi d'un domaine où les entreprises françaises manifesteront leur intérêt pour la conception et la réalisation de cette vaste technopole vu leur savoir-faire et leur expérience en la matière.

♦ L'autre est implantée à Bellara, sur la côte est de l'Algérie, et s'étend sur une superficie de plus de cinq cents hectares. Aménagée à proximité d'un aéroport et d'un nouveau port 'une capacité de fret de 5 millions tonnes' cette zone est reliée aux principaux axes routiers et ferroviaires.

La libéralisation des entreprises publiques, qui est l'un des volets prioritaires des réformes, devraient également susciter l'intérêt des partenaires.

La nouvelle législation récemment mise en place à débouché sur des opérations de libéralisation d'entreprises publiques qui ont déjà été réalisées et conduites avec succès au cours de ces derniers mois.

D'autres opérations de libéralisation sont en cours de réalisation:

- mise en concession de l'aéroport d'Alger,
- ouverture d'Air Algérie qui recherche un partenaire confirmé pour entrer dans son capital et prendre en charge son management,
- la compagnie de transport maritime CNAN offre 49% de capital ainsi que la prise en charge de sa gestion,
- trois importantes cimenteries proposent 51% de leur capital et la prise en charge de leur management, le Groupe boissons d'Algérie est proposé à la privatisation totale.

Ce programme se poursuit avec l'engagement d'une vingtaine d'autres opérations de privatisation dans :

- les secteurs des matériaux de construction,
- de la chimie,
- des industries sidérurgiques,
- mécaniques et électriques,
- de l'hôtellerie,
- du transport maritime et des industries alimentaires.

Ce mouvement ira en s'amplifiant, jusqu'à désengager complètement l'Etat des activités marchandes.

Hors hydrocarbure, ces investissements se sont élevés en 2001 à près de 500 millions de dollars, et le montant global des intentions d'investissements enregistré en 2002 se rapproche des 2 milliards de dollars.

L'amélioration sensible sur le plan sécuritaire a créé un climat de confiance pour les opérateurs, et les investissements étrangers ont connu ces dernières années une hausse appréciable. De nombreux partenariats entre entreprises algériennes et étrangères ont été réalisés et d'autres projets sont en cours de négociation.

Les projets en voie de concrétisation témoignent d'un regain d'intérêt pour l'investissement en Algérie et selon les estimations des experts, la tendance de l'investissement direct étranger en Algérie va suivre une courbe ascendante, grâce au nouveau dispositif d'investissement et de libéralisation.

La stabilité du cadre macro-économique s'est considérablement renforcée en 2001, avec la réduction et la maîtrise de l'inflation l'amélioration et la position extérieure, des réserves de change qui ont progressé nettement et dépassent maintenant les 20 milliards de dollars, permettant d'assurer une couverture des importations de plus de 2 ans.

La maîtrise de l'endettement extérieur a sensiblement baissé pour se situer autour de 22 milliards de dollars, soit l'équivalent de deux ans d'importation, et couvrant pour la première fois depuis une vingtaine d'années le montant de la dette extérieure.

La solvabilité extérieure de l'Algérie, si importante pour la confiance des investisseurs et l'évaluation du risque-pays, ne soulève pas de difficultés dans le moyen et le long terme.

Le solde du compte courant a atteint un excédent de 7 milliards de dollars US en 2001, soit plus de 12% du PIB. De plus, le taux de change effectif du dinar s'est légèrement amélioré au cours de l'année aussi bien vis-à-vis de l'euro que du dollar. Cette tendance est importante à noter.

Le gouvernement veille à maintenir cette stabilité macroéconomique et financière et continuera à faire de cette stabilité le cadre normal du fonctionnement de l'économie. C'est une garantie pour les entreprises étrangères qui participent ou vont participer à la croissance algérienne.

2 | L'agriculture

Agriculture : Le mythe d'un passé prospère.

La "terre", "l'Agriculture", ou ce que l'on désigne par le concept barbare de question foncière, est l'un, sinon l'élément, déterminant de l'identité comme de l'histoire de l'Algérie.

Le rapport avec la "terre", qu'il soit de nature collective ou individuelle, privée ou publique, a conditionné et continue de conditionner l'évolution de la société. Comme le rappelle Marc Coté dans l'un de ses ouvrages consacrés à l'espace algérien, "l'épisode colonial 1830-1962" a généré sur la terre et les hommes des bouleversements considérables...

Si la conquête militaire a duré quarante ans, la mise en place de la colonisation spatiale durera davantage pour culminer en 1930, soit un siècle. L'espace agricole algérien sera fondamentalement et durablement bouleversé.

A la fin du 19^{ème} siècles, de nombreuses lois furent promulguées pour exproprier les paysans algériens.

Sur 7,5 millions d'hectares de surface agricole utile, 3,5 millions seront enlevés à leurs propriétaires et octroyés quasi gratuitement aux colons.

Il s'agissait des terres les plus fertiles, celles qui assuraient à la population une large autosuffisance, voire une prospérité alimentaire réelle, comme l'attestent de nombreux rapports non encore édités à ce jour, établis par des militaires français dès les premières décennies de la colonisation.

De largement autosuffisante et excédentaire, l'agriculture algérienne subira une extraversion dont les conséquences sont encore visibles de nos jours.

L'introduction des cultures dites commerciales, blé tendre, vigne, agrumes, se fera au détriment des forêts et aux dépens des cultures traditionnelles et de l'élevage qui verra ses superficies de pâturages considérablement réduites.

Après avoir vécu à la fin du Second Empire une famine atroce qui décima, selon diverses sources françaises, près d'un cinquième de sa population, l'Algérie deviendra, à partir des années trente, importatrice de céréales après en avoir exporté durant des siècles, la qualité comme la quantité des céréales disponibles habitant ayant drastiquement décréu.

Outre les conséquences négatives sur l'écosystème dues à une occupation anarchique et une exploitation outrancière de sols fragiles, les équilibres sociaux séculaires se trouvaient brutalement et définitivement rompus.

Dépossédée et appauvrie, la main-d'œuvre agricole algérienne, captée par la colonisation, dut descendre des montagnes où on l'avait refoulée pour offrir sa force de travail aux grands domaines coloniaux pour les moissons et les vendanges.

Alors que les 9/10^{ème} de la population algérienne disposaient d'une ration alimentaire dérisoire (nombre d'écrits des années 50 et 60 l'attestent), les exportations de vins (jusqu'à 17 millions d'hectolitres) et d'agrumes entretenaient le mythe d'une agriculture prospère et l'illusion d'une autosuffisance qui continuent de sévir jusqu'à nos jours.

Prospère, l'agriculture algérienne l'était assurément dans les immenses domines coloniaux dotés de technologies de pointe, suréquipés et qui n'avaient même pas d'équivalent en «métropole».

Exogènes de par leur production, leur marché, leurs moyens (les subventions de l'Etat français y affluaient), l'exploitation d'une main d'œuvre quasi gratuite et sans droits minimums, les domaines modernes ne pouvaient survivre tels quels aux changements drastiques de leur environnement générés par l'indépendance.

L'agriculture constitue désormais le nouveau moteur de la croissance. Avec un apport d'environ 12% au PIB (17 % selon certaines sources), elle réalise un chiffre d'affaires qui se situe donc entre 8 et 12 milliards USD en valeur nominale et emploie 25% de la population active.

Leur "mise en autogestion" par décret en mars 1963, qui sera la matrice idéologique du "socialisme" spécifique algérien, accéléra une déconfiture programmée par les tendances lourdes à l'œuvre dans un pays en profonde restructuration,

L'agriculture, nouveau moteur de croissance

L'Algérie reste fortement dépendante des importations pour couvrir ses besoins en céréales, blé dur, blé tendre. La production nationale couvre en moyenne 30% de la consommation estimée à 8 millions de tonnes, soit 350 kg environ par habitant et par an.

La dépendance est plus forte en proportion, moins en valeur, pour les légumes secs.

Une production de 1,7 milliards de litres de lait assure un peu plus de 40% de la demande en produits laitiers.

On ne souligne pas suffisamment les performances récentes de l'agriculture algérienne qui a enregistré un taux de croissance moyen de 4% par an sur la dernière décennie. C'est ainsi que les besoins en produits maraîchers, fruits, légumes, agrumes, viandes rouges et blanches, sont totalement satisfaits par une production locale très largement excédentaire.

Utilisant très peu "d'intrants" artificiels, l'agriculture algérienne, quasiment biologique, pourrait bénéficier de la croissance de la demande de "produits bio" du marché européen.

Avec un volume global maximal d'importation de produits agroalimentaire de 3.2 milliards de dollars, chaque Algérien ne consomme que pour 100 dollars de produits importés. Selon les données du CNES, chaque ménage consacre plus de 50% de ses revenus aux dépenses alimentaires, soit environ 500 dollars par individu et par an. On et loin, très loin de l'image de dépendance alimentaire quasi-totale véhiculée çà et là dans la presse généraliste comme dans les revues spécialisées, tant en Algérie qu'à l'étranger.

Contrairement aux idées reçues, l'Algérie assure son autosuffisance alimentaire pour la majorité des produits en dehors des céréales (l'Algérie importe à hauteur de 70 % de ses besoins estimés à 8 millions de tonnes). **Cette consommation très forte en céréales place l'Algérie parmi les tous premiers pays importateurs de ce produit.**

L'Algérie compte également parmi les plus gros consommateurs de lait (110 litres par habitant). Ces besoins sont assurés par une production locale de 1,7 milliard de litres par an, soit 40% des besoins. Ce qui explique l'émergence de dizaines d'usines spécialisées dans la production de lait.

Les produits alimentaires les plus importés sont les céréales de consommation (23,2%), les laits et produits laitiers (21,7%), les huiles et graisses (11,9%), les sucres et sucreries (11,6%), les produits de la minoterie (11,2%). Le total de la facture alimentaire est de **3,2 milliards de USD (y compris aliments du bétail)**.

De nouveaux défis doivent être relevés pour ne pas couper le formidable élan que connaît le secteur à la faveur du plan national de développement agricole lancé en 2001.

Il s'agit d'accélérer les investissements pour élargir les capacités de stockage, de conditionnement, de transformation et s'attaquer vigoureusement aux marchés étrangers.

L'objectif du Plan de relance est d'augmenter la superficie agricole utile de plus de 950 000 ha, créer 700 000 emplois et atteindre un taux de croissance entre 8 et 10% en moyenne à partir de 2004.

Le Plan national de développement agricole est mis en oeuvre à travers la concrétisation d'un ensemble de programmes qui touche à l'ensemble des différents segments du secteur agricole:

- programme de reboisement privilégiant les boisements utiles et économiques tout en permettant de cantonner la désertification;
- programme de mise en valeur des terres à travers le régime de la concession pour étendre la superficie agricole utile;
- programme de protection de la steppe privilégiant la protection de l'écosystème pastoral et le développement des zones de parcours;
- programme de développement des élevages et des productions agricoles.

Les objectifs de ces programmes visent notamment à adapter les systèmes de production aux conditions climatiques et physiques des différentes régions du pays pour augmenter la production, la diversification et assurer, à terme, la sécurité alimentaire du pays. Le PNDA se fixe également pour principal objectif la création de milliers d'emplois en faveur notamment des jeunes diplômés.

Après une année de mise en oeuvre du PNDA les résultats enregistrés dépassent les espérances:

- **Terres utilisées:** 47 millions d'hectares (dont 8 millions S.A.U, 7 millions de forêts, 32 millions de parcours).

L'objectif du PNDA est d'atteindre 8.950 millions S.A.U par le biais de la mise en valeur à travers la concession.

- **Emploi :** création de 700 000 emplois entre 2001-2004.
- **Taux de croissance :** 10% en moyenne/an à partir de 2004. cet objectif devra être dépassé, car l'agriculture enregistre déjà un taux de 16,5% de croissance (à comparer aux 4% de la décennie écoulée)

Après une année, le PNDA enregistre des résultats qui dépassent les espérances:

| | |
|---|-------------------|
| Emplois permanents créés : | 180000 |
| Projets engagés : | 150 000 |
| Superficie mise en valeur : | 50 000 ha |
| Superficie en intensification céréalière : | 467 000 ha |
| Superficie en nouvelles plantations : | 70 183 ha |
| Dynamisation des entreprises de services agricoles : | 3 000 |
| Désenclavement et électrification : | 2301 km |

A la lumière de ces résultats, l'Algérie recouvre progressivement sa vocation de pays agricole.

2 | La pêche

Un Potentiel Sous Exploité

La production qui a atteint 130 000 tonnes, est appelée à croître très rapidement dans les toutes prochaines années.

La zone de la pêche estimée à 9,5 millions d'ha demeure largement inexploitée (la moyenne d'exploitation est de 2,2 millions d'ha).

L'évolution de la production est conditionnée par l'extension des ports, le renouvellement de la flotte et la maîtrise des techniques de la pêche moderne.

L'Algérie est un pays riche en ressources halieutiques qui sont largement sous exploitées. La Moyenne de la production réalisée au cours de la dernière décennie est aux alentours de 100000

Une large réforme a été engagée ces dernières années à travers le renouvellement et l'élargissement de la flotte, l'intensification des activités de la pêche et l'assouplissement des conditions d'investissement en ouvrant ce secteur au partenariat avec des opérateurs étrangers.

De plus un vaste programme de dynamisation de ce secteur sur une période de cinq ans a été engagé récemment axé notamment sur le développement de l'aquaculture, la pisciculture et de la pêche continentale, une production supplémentaire de 30 000 tonnes de poissons et la création de 10 000 emplois sont attendues.

L'objectif à terme de l'ensemble de ce programme est d'augmenter le ratio de consommation annuelle de poissons (actuellement à 4,06 kg alors que le seuil de référence est de 6,3 kg) avec un objectif de production de 300 000 tonnes soit le double du niveau actuel.

3 | La question de l'eau

Un défi gigantesque

A l'aube du nouveau millénaire, l'Algérie est confrontée à un défi gigantesque: trouver des solutions définitives à la question de l'eau, qui conditionne le bien-être de la population, l'amélioration des conditions sanitaires, le développement du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture. Ce défi est d'autant plus gigantesque qu'il faut répondre au triplement de la population, à une croissance exponentielle des besoins en eau de l'agriculture, de l'industrie et bientôt dit tourisme, et ce dans des conditions climatiques et hydrologiques particulièrement défavorables

Les ressources en eau mobilisées ne représentent qu'environ 43 % d'un volume exploitable estimé à 11,4 milliards de M³. La ressource disponible provient pour l'essentiel de la mise en eau de 43 barrages entre 1952 et 1995. Elle sera assez significativement augmentée (à 60% environ du volume mobilisable) après la mise en service ces prochaines années des 18 ouvrages en projet et en construction. On peut néanmoins considérer que la mobilisation de la ressource est insuffisante et incomplète.

Ressources en eau

Un réservoir de 60 000 km³ est constitué par la nappe albiennaise située dans le Sahara. Ces eaux sont en partie fossiles, ce qui signifie que la nappe ne se renouvelle que très lentement. La taille de ce réservoir incite à l'optimisme quant à l'avenir hydrique du pays.

Hormis quelques cours d'eau côtiers, le seul fleuve de l'Algérie est le Cheliff (long de 725 km), qui prend sa source dans l'Atlas tellien et se jette dans la méditerranée. Il n'existe pas de cours d'eau permanents au Sud de la région du Tell.

Les lacs qui parsèment les régions désertiques sont des lacs temporaires, salés pour la plupart (Chott ech Chergui, Chott el Hodna).

La demande

Elle correspond à 5 milliards de m³ annuellement avec une dotation de 170 m³ environ par habitant.

Le taux d'accroissement naturel voisin de 1,6% par an d'une population forte de 30 millions

d'habitants urbanisée à environ 55%, conjugué aux besoins croissants de l'industrie et surtout de l'agriculture, entraîneront nécessairement une augmentation rapide de la consommation d'eau à laquelle le rythme actuel de développement de la ressource ne semble pas capable de faire face.

L'offre

Dans les conditions qui prévalent aujourd'hui, l'adéquation de l'offre à la demande ne saurait être réalisée à moyen terme et la dotation journalière par habitant pourrait être ramenée à moins de 200 litres à l'horizon 2005.

Cette hypothèse est susceptible d'être assez aisément corrigée par une politique volontariste et cohérente de gestion et de développement de la ressource impliquant des investissements pertinents, mais lourds.

Stratégies d'amélioration de la gestion de l'eau :

Les stratégies d'amélioration de la gestion de la ressource en eau sont naturellement dictées par les carences et les dysfonctionnements tant au plan de la production et du traitement que de la distribution et de l'assainissement.

L'insuffisance de la donnée hydrologique ne permet pas d'appréhender avec une précision raisonnable le cycle de l'eau en terme d'inventaire et d'évolution, ce qui empêche par conséquent une planification adéquate aux niveaux local et national.

Le potentiel mobilisable algérien, estimé à 19 milliards de ml au total, amélioration reste relativement limitée d'autant qu'il prend en compte une utilisation optimale, coûteuse, des nappes exploitables du Sahara septentrional.

Cette carence est d'autant plus préjudiciable que la ressource en eau est très inégalement répartie sur le territoire national et qu'elle subit avec acuité l'incidence des changements climatiques. Pallier cette insuffisance suppose une des réseaux et des méthodes d'observation et d'investigation par un recours à l'expertise internationale.

Le Code de l'eau n'a été promulgué qu'en 1983, ce qui reflète une prise de conscience tardive de l'importance de cette question hydraulique dans le processus de développement économique et social.

Depuis le début des années 1980, 25 barrages ont été mis en eau (soit 58% de la totalité des ouvrages en service à ce jour). La question de la capacité réelle des 43 barrages construits, sur l'ensemble du territoire se pose, du fait d'un envasement, très important des retenues, évalué à 3 % par an.

Il est envisagé une politique à long terme d'aménagement et de reboisement des bassins "versants" soumis à une intense érosion des sols et à court terme l'utilisation de technologies modernes de désenvasement.

Le système de distribution et d'assainissement connaît d'importants dysfonctionnements que des investissements appropriés et l'adoption d'une tarification régionalisée devraient être en mesure de combattre efficacement.

La tarification de l'eau est administrée par le ministère des Ressources en eau et par celui de l'Aménagement du territoire, à un niveau national. Le ml d'eau est facturé sur la base d'instructions gouvernementales et d'un système sélectif et progressif qui dégage globalement une part subventionnée de l'ordre de 45 à 50% et ne prend pas en compte.

Le dessalement de l'eau de mer sur une grande échelle rendu possible par la disponibilité en énergie, pourrait offrir une, solution efficace aux problèmes de pénurie structurelle que, connaissent certaines régions proches du littoral, comme, l'Oranais notamment.

Dans les conditions actuelles, la privatisation de la gestion de cette ressource, par la concession notamment, ne paraît pas pouvoir être réalisée à très court terme, même si l'ordonnance du 20 août 2001 ouvre légalement la voie à cette régulation. En tout état de cause le problème de la tarification devra préalablement être résolu.

4.1 | Les hydrocarbures,

L'Algérie est un pays riche en hydrocarbures. Son domaine minier qui s'étend sur 1.488.717 km² demeure largement sous-exploité. Ses réserves prouvées, (en hydrocarbures) de l'ordre de 45 milliards de barils en équivalent pétrole, et sa position géographique lui confèrent un rôle déterminant dans l'approvisionnement énergétique de l'union européenne deux gazoducs relient déjà L'Algérie à l'Italie et à l'Espagne, un troisième est en cours de réalisation. Après le gaz, l'électricité produite en Algérie dans le cadre d'un méga projet de centrale électrique d'une puissance de 2000 MW alimentera bientôt des foyers européens.

Des Potentialités Énormes

La compagnie nationale algérienne SONATRACH dispose du monopole dans le domaine des hydrocarbures.

Toutefois, SONATRACH a la possibilité depuis plusieurs années de s'associer avec des sociétés étrangères dans le cadre de contrats ou de joint venture pour la conduite de ses activités "upstream" et "downstream". L'investissement dans ce secteur est en fort développement.

Les provinces pétrolières

Quatre grandes régions ont productrices :

L'Est de Sahara possède des gisements connus de pétrole et de gaz, et recèle encore un bon potentiel de découvertes ;

- Le centre de Sahara est considéré comme gazéifier (agissements d'importance variable) mais où de récentes découvertes de pétrole permettent d'espérer d'autres développements ;
- L'Ouest du Sahara est surtout considéré à gaz, mais ses ressources demeurent pratiquement inconnues ;
- Dans le Nord de l'Algérie, malgré des découvertes de pétrole et de gaz de petite taille, le potentiel pétrolier n'a pas encore été révélé du fait d'une géologie complexe.

Des réserves encore sous-exploitées :

Avec un volume initial de 16 milliards de mètres cubes équivalent pétrole découvert depuis 1948, date de la première découverte commerciale à Oued Guétérini au Sud de l'Algérie, l'Algérie occupe le troisième rang parmi les pays producteurs de pétrole en Afrique et le douzième rang dans le monde.

L'Algérie dispose de réserves conséquentes estimées à un minimum de 45 milliards de barils équivalent pétrole.

- les réserves en hydrocarbures découvertes en Algérie à ce jour sont renfermées dans un peu plus de 200 gisements de pétrole et de gaz
 - 73 son situés dans le bassin d'Illizi;
 - 57 dans les bassins du Sahara central;
 - 34 dans les bassins de Ghadamés-Rhourds Nous;
 - 31 dans le bassin de Oued Mya.
- Sur les réserves initiales en place prouvées d'environ dix milliards de mètres cubes d'hydrocarbures liquides, seuls 25% d'entre elles sont considérées récupérables avec les procédés d'exploitation actuels. La moitié de ces réserves de pétrole récupérables a déjà été produite.

Infrastructures pétrolières et gazières

Algérie s'est dotée d'importantes infrastructures et de grandes capacités de production.

Une politique ambitieuse de développement dans le domaine des hydrocarbures a contribué à la création d'une base économique solide. Une importante industrie pétrochimique, chimique et plastique a été mise en place. Cette industrie est étatique.

Implanté dans les différentes régions du pays, ce tissu industriel a permis la valorisation de nombreuses ressources naturelles et a engendré l'expansion de multiples autres activités économiques en amont et en aval de cette industrie.

Le raffinage du pétrole occupe une place prépondérante dans le secteur industriel. Un réseau dense de distribution de carburant, de gaz et d'électricité couvre l'ensemble du territoire national. Deux gazoducs relient le Sahara à l'Europe, en traversant la Méditerranée, entre la Tunisie et l'Italie pour l'un, le Maroc et l'Espagne pour l'autre.

Le réseau de transport de SONATRACH est évalué à un peu plus de 13 000 km, répartis en 14 oléoducs et 11 gazoducs totalisant respectivement 5 773 km et 7 419 km.

La capacité de transport du réseau canalisation de Sonatrach au Nord de l'Afrique est de l'ordre de 101,32 milliards de m³ de gaz, de 12,52 millions de tonnes de GPL et de 79,44 millions de tonnes de brut et de condensat.

4.2 | **Energie et mines**

Réformes et production en Hausse

L'année 2002 a vu l'accélération des réformes institutionnelles pour adapter le secteur des mines aux nouvelles exigences économiques et mettre en place des formules plus audacieuses d'ouverture au partenariat. En février 2002, a été promulguée la loi sur l'électricité et la distribution du gaz.

L'indice de **production du secteur de l'Energie et des Mines** a augmenté de 1,3% au cours du premier semestre 2002 par rapport à la même période de l'année 2001. Ce résultat est à imputer, essentiellement, à l'augmentation de la production de pétrole brut et de gaz naturel. Cependant, en raison de la nature extravertie de ce secteur, la valeur ajoutée de celui-ci a régressé de 16% due au recul des cours du brut enregistré durant le premier semestre 2002.

Concernant **l'amont pétrolier**, un avis d'appel d'offres a été lancé au cours du mois de février 2002 et a concerné dix blocs d'exploration totalisant une superficie de 66274 km².

Les efforts engagés dans cette branche durant le premier semestre 2002, ont permis de réaliser trois découvertes dont deux par SONATRACH seule et une autre en association.

La production d'énergie primaire s'est élevée à 76,2 millions de tonnes équivalent pétrole (MTEP), La part de la production des compagnies étrangères en association avec Sonatrach a atteint 19% de la production totale d'énergie (32% dans le cas du pétrole brut).

L'indice de production de **la branche de transformation de gaz** qui englobe la production de GNL et de GPL, a enregistré une croissance de 3,3% par rapport au premier semestre 2001.

Pour le raffinage, la production au cours du premier semestre 2002, s'est stabilisée à 10,9 millions de tonnes équivalent pétrole.

La consommation nationale de gaz naturel a atteint **10,5 milliards de m³**, au cours de la période considérée soit 26% de la production commerciale, Le nombre d'abonnés à fin juin 2002 est de **1 512 629**. Concernant la **distribution publique** de gaz, huit localités ont été mises en service au cours de ce semestre.

La participation du secteur privé dans la réalisation d'infrastructures de distribution de gaz naturel compte 785 artisans et entreprises employant 3595 agents avec un chiffre d'affaires de 1 874 millions de dinars.

Dans le domaine **des mines et carrières**, la production de cette branche a augmenté de 6,8% par rapport au premier semestre 2001. Le secteur privé a enregistré globalement une évolution positive, particulièrement dans la production d'agrégats et de sel, qui sont respectivement de 25,5% et de 60% d'augmentation.

Il est à signaler l'entrée de la production de VENOR qui a réalisé 232 kilos d'or durant le semestre.

Par ailleurs une quatrième action de promotion de la petite et moyenne mine à été lancée au cours du mois d'avril 2002. Elle a concerné 76 sites miniers et a permis d'octroyer 38 titres miniers pour une offre totale de **93 millions** de DA.

Dans le domaine de **la distribution des produits énergétiques**, il faut signaler que **15 millions** de tonnes équivalent pétrole ont été distribués sur l'ensemble du territoire national au cours du premier semestre 2002 soit 6,5% de plus qu'au cours du premier semestre 2001.

Dans la branche de la distribution des produits pétroliers, le secteur de l'Energie et des Mines a poursuivi sa politique de développement de ses moyens de distribution par l'encouragement des opérateurs privés à investir dans toute la chaîne de l'activité.

Dans ce cadre il a été délivré au cours de ce semestre:

- 25 autorisations pour la réalisation de stations- services,
- 10 autorisations d'extension de station-service à la distribution du GPL/C,
- 3 autorisations d'augmentation de capacité de stockage de GPL,
- 2 Autorisations pour la distribution de lubrifiants ;
- 1 autorisation de réalisation de centre de stockage et de distribution de carburants ;
- 1 autorisation pour la réalisation de centre enfûteur.

Les exportations d'hydrocarbures en volume ont été stabilisées à **61.5** millions de tonnes équivalent pétrole pour une valeur de **8,2** milliards de dollars au cours du premier semestre 2002 La part des compagnies étrangères associées à Sonatrach représente 8% en valeur durant ce semestre.

Mines:

Organisation

Le secteur minier national se compose d'un secteur public et d'un secteur privé. Administration chargée des mines ayant pour missions l'élaboration de politiques générales, du programme de l'Etat et de la surveillance du domaine minier et paraminier.

Libéralisation

L'Algérie a adopté le 3 juillet 2001 une nouvelle loi minière qui encourage l'investissement des nationaux, et des étrangers dans ce secteur de l'activité économique.

Les dispositions de cette loi s'appliquent aux activités d'infrastructure géologique, de recherche et d'exploitation des substances minérales ou fossiles. Cette loi ne concerne pas l'eau, les gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et les schistes pétrolifères. Des dispositions spécifiques leur sont applicables.

Cette loi marque une étape importante dans le processus de libéralisation de l'économie et témoigne de la réelle volonté d'ouverture aux investissements étrangers.

La nouvelle loi remet en cause le quasi-mono, pole des entreprises publiques qui existait en matière minière et, prévoit une fiscalité attractive pour les investisseurs dans le secteur minier.

Elle définit de façon plus claire et simplifiée les conditions juridiques d'exercice de l'activité minière et prévoit un régime fiscal particulier pour les entreprises minières. Ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne loi.

Au cœur du partenariat Algérie – Europe

Sonelgaz dispose d'une capacité de production d'une puissance de 2000 mégawatt. Un Méga projet de 2000 mégawatt dont 1200 destinés à l'exploration vers l'Europe est en cours de concrétisation en partenariat entre Sonatrach, sonelgaz et un consortium de firmes internationales surtout Européennes. Pour conforter ce jet, deux accords de coopération ont été conclus avec l'Espagne et l'Italie pour mener les études de faisabilité pour la réalisation des interconnexions électriques directes avec en perspective un second projet de 1000 mégawatt qui reliera l'Algérie à la Sardaigne. Sonelgaz a un programme d'inversement de 10 milliards de dollars réaliser pour le doublement de la puissance installée.

La production d'électricité a progressé de 40% en 10 ans. La quasi-totalité du territoire algérien est électrifié pour les besoins d'électrification, plus de 36 entreprises publiques locales et une entreprise nationale spécialisée dans l'électrification du monde rural (kahrif. Plus de 4,5 millions de ménages sont abonnés au réseau électrique de Sonelgaz.

La consommation d'électricité a augmenté durant les dernières années de 4% par an. La consommation d'électricité haute tension et moyenne tension a augmenté en une décennie respectivement de 24% et 29%.

Le secteur des hydrocarbures est le plus gros consommateur d'électricité avec une part de 47% de la consommation haute tension, suivi par le secteur des matériaux de construction avec une part de 24% et le secteur des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et électriques avec une part de 21%.

Les investissements globaux pour la période de 2000 -2010 sont estimés à hauteur de 10 milliards LISD dont 48% seront assurés par des financements privés alors que les dotations 'budgétaires ne dépasseront pas les 11%.

La libéralisation du secteur de l'industrie électrique en Europe offre incontestablement des Opportunités à l'Algérie pour passer de pays exportateur de l'énergie primaire à celui d'exportateur de l'énergie finale (électricité générée du gaz).

La consommation de l'électricité a connu une évolution de **5,3%** au cours du premier semestre 2002 par rapport à la même période de l'année 2001 pour se situer à **11,2 TWH**. Le nombre total d'abonnés à fin juin est de **4 805 704**. Quant à **l'électrification rurale**, les réalisations du premier semestre 2002 sont de **2032 km** de réseau pour l'alimentation de 18 889 foyers. La participation du secteur privé dans le domaine de la réalisation d'infrastructures électriques compte 530 entreprises qui emploient 3085 agents et ont réalisé un chiffre d'affaires de **1450 millions** de dinars.

5 | L'industrie

Profondes mutations

*Le secteur industriel reste marqué par les choix opérés durant les deux premières décennies après l'indépendance, période durant laquelle l'industrie industrialisant à été menée avec un rythme soutenu depuis le début des années 90, l'industrie algérienne, à l'image de tous les secteurs de son économie, s'est engagée dans lin processus de réformes principalement articulées autour d'opérations de restructuration des entreprises publiques qui représentaient 80% du potentiel industriel du pays, les 20 % restants étant constitués de **PMI-PME** du secteur privé.*

Mais très vite, l'industrie algérienne, en dépit de ces résultats positifs en terme de création d'emplois et de satisfaction de la demande en biens d'équipements, a révélé ses points faibles :

Durant les deux premières décennies de l'indépendance, des usines gigantesques avaient vu le jour dans les domaines (sidérurgie, métallurgie, industrie des hydrocarbures, textiles, cuirs, agro-alimentaire, électronique...). Plus de 1000 unités industrielles ont été réalisées par l'Etat qui restait propriétaire et manager b la fois.

Ces choix visaient répondre aux besoins de consommation en produits de base (textiles, cuirs, agro-alimentaire...), contribuer l'intégration intersectorielle (biens d'équipements agricoles, matériaux de construction...) et assurer, en plus, une capacité d'exportation.

Plus de 60% des budgets des plans de développement lancés parés l'indépendance avaient destinés l'industrialisation du pays. Les urgences de L'heure avaient contraint les pouvoirs publics recourir des usines clés -en -mains qui favorisaient l'intégration interne des unités industrielles, plutôt que l'intégration intersectorielle.

L'Algérie était devenue en quelques années la fierté des pays en développement, notamment africains. Cette industrialisation pas de charge L'avait doté de complexes gigantesques dignes d'un pays développé (complexe sidérurgique d'El Hadjar, grandes infrastructures dans le domaine des hydrocarbures, grandes usines de montages de véhicules industriels (Sonacome, SNVI, CYCMA), grandes usines de production de ciment...).

Beaucoup d'analystes taxaient déjà l'Algérie de pays "émergent" qui devrait se situer au même niveau de développement que certains pays européens.

- **L'absence de complémentaire entre les unités industrielles construites en raison de la logique d'intégration interne plutôt que sectorielle.**
- **Le potentiel de production ne couvrait pas l'ensemble des filières et demeurait insuffisant pour certains produits (sucre, fers à béton, engrais, verre, composants mécaniques, chimie de base, télécommunication.**

De ce fait, l'industrie algérienne restait dépendante de l'importation. Des tensions cycliques sur certains produits ont été enregistrées jusqu'au milieu des années 80. Cet état de, fait était accentué par le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

La faible intégration inter-sectorielle a généré un tissu industriel de la sous-traitance peu développé. De même, la capacité de production ne dépassait pas les **50%** et les résultats

financiers des entreprises dépendaient beaucoup plus du social (plus de recrutements, pas de licenciements) que d'une logique économique. Seules les subventions de l'Etat permettaient aux entreprises industrielles de réaliser "des bénéfiques" factices.

L'insuffisance de maîtrise technologique, la faiblesse de la recherche-développement (conception des produits, maintenance, innovation), les déficiences en matière de management n'ont pas permis à l'industrie algérienne de se développer d'une façon autonome pour être en phase avec l'évolution des technologies et répondre aux besoins grandissants du marché national en quantité et en qualité.

La chute des prix du pétrole en 1986 et par conséquent de la fiscalité pétrolière a entraîné une baisse des capacités du Trésor d'intervenir pour soutenir les entreprises publiques industrielles. La politique sociale n'a pu résister aux difficultés financières qu'a connues l'Algérie durant la période 1994-1999.

Depuis le début des années 90, l'industrie algérienne, à l'image de tous les secteurs de son processus de réformes principalement articulées autour représentaient 80 % du potentiel industriel du pays, les 20 % restants étant constitués de PMI-PME du secteur privé.

Les Entreprises publiques économiques (EPE), au nombre de quatre cents à la fin de l'année 2000, ont fait l'objet de restructuration donnant lieu à la filialisation de leurs activités.

Les activités filialisées sont déjà opérationnelles. Les restructurations sont en phase d'achèvement. Le secteur industriel privé est composé, essentiellement de PMI-PME dont le nombre est estimé à 25 000.

Le secteur industriel public couvre toute la gamme des industries manufacturières

- Industrie de base : mécanique, sidérurgie, métallurgie.
- Industrie électrique et électronique.
- Industrie agro-alimentaire.
- Textiles et cuirs.
- Matériaux de construction (cimenteries-briqueteries).
- Transformation du bois.
- Chimie - pharmacie, engrais.
- Bâtiment -travaux publics.

Globalement, l'industrie algérienne a renoué avec une forte croissance en 1998 : ainsi, la production cumulée réalisée à fin septembre 1998 a fait ressortir une augmentation de 8 % par rapport à la même période de l'année 1997.

Les industries mécaniques et métalliques qui font partie du noyau dur de l'industrie de base ont enregistré une production en nette amélioration.

Seules les branches sidérurgie - métallurgie et bois - papier continuent d'enregistrer des contre-performances.

En conséquence et d'une façon générale, les niveaux de production atteints, même s'ils restent en deçà des capacités nominales, permettent d'escompter un redressement durable de l'activité industrielle.

L'analyse des effets de l'ajustement structurel mis en oeuvre ces dernières années permet de dégager :

- Une tendance favorable au plan des données macroéconomiques : baisse du taux d'inflation, des taux d'intérêt, une reconstitution appréciable des réserves de change et une stabilisation des taux de change ;
- La mise en place d'un cadre juridique mieux adapté aux exigences du nouveau contexte économique.

Ces progrès au plan macroéconomique resteront, toutefois, insuffisants sans amélioration des performances des opérateurs économiques au plan microéconomique,

Pour cela, le programme du gouvernement dans le domaine de l'industries a mis l'accent, en priorité, sur trois grands axes

- La poursuite et l'approfondissement de la politique de restructuration,
- La poursuite de l'application du programme de privatisation,
- La mise en place progressive d'un environnement financier, matériel et institutionnel permettant de définir et d'appliquer une politique industrielle dynamique et cohérente en vue d'une relance durable de l'investissement et de la production.

Objectifs assignés

Les objectifs du secteur industriel doivent tenir compte de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce et de l'accord d'association avec l'Union Européenne.

La mise en place d'un environnement adapté à l'émergence d'une concurrence accrue nécessite une profonde évolution de l'organisation présente de l'industrie algérienne. L'urgence d'une mise à niveau de l'économie et de l'industrie en particulier s'impose, il s'agit d'atteindre le degré de compétitivité adéquat pour suivre, se renforcer et se développer face à la concurrence internationale.

Mise à niveau

L'Algérie a mis en place un programme de développement de la compétitivité industrielle qui consiste en la conduite d'une nouvelle démarche d'accompagnement du secteur productif et ce en prévision de l'application d'un vaste programme de privatisation.

Ce programme et le dispositif de mise en oeuvre ont pour objet d'accompagner le processus de libéralisation de l'économie qui, à l'horizon 2010, devrait se traduire par l'application des règles multilatérales régissant le commerce dans le cadre de POMC et l'instauration d'une zone de libre-change avec l'Union européenne.

Les résultats enregistrés par le secteur industriel privé, l'effort consenti par l'Etat pour la mise à niveau des entreprises publiques font que le marché algérien est aujourd'hui en mesure d'assimiler des actions de partenariat.

Développement du partenariat: des exemples réussis

Le partenariat entre les entreprises algériennes et étrangères est en fort développement. De nombreuses opportunités de partenariat se présentent. Le ministère de l'Industrie s'efforce de lister les projets proposés au partenariat et assure leur large diffusion.

Dans le domaine de la sidérurgie, l'exemple de partenariat **SIDER/ISPAT** qui a enregistré en quelques années des résultats prometteurs en terme financier et de maintien des emplois. (Ispat prévoit la commercialisation de 1.200.000 tonnes de produits sidérurgiques).

Dans le domaine des détergents, Henkel (groupe allemand) a pris une participation à hauteur de 60% de l'entreprise issue d'une joint-venture avec ENAD. Une des conséquences de ce partenariat est le maintien des effectifs de deux sites de production (complexes de Ain Témouchent et Reghaïa) en plus d'un programme de mise à niveau en faveur des personnels de cette joint-venture.

L'Algérie produit près de 30% de ses besoins en médicaments. Cette production est assurée principalement par le groupe Sidal, jouissant d'un capital de 2,5 milliards de dinars et d'un chiffre d'affaires de 4,2 milliards de dinars.

Le secteur des télécommunications constitue la priorité des priorités. Il conditionne dans une large mesure le succès des réformes engagées dans les autres secteurs, notamment dans le secteur bancaire et de la téléphonie fixe et mobile.

Pharmacie

- Plus de 45 unités privées de production de médicaments participent à la production ou l'importation de médicaments. Les importateurs sont obligés d'investir dans une unité de production dans un délai de deux ans à partir du démarrage de leurs activités d'importations. Plus de 50% des médicaments importés sont l'œuvre du privé.
- Toutefois, l'étendue du marché algérien oblige l'Algérie à payer chaque année une facture à hauteur de 500 millions de \$ US en produits pharmaceutiques.
- L'importance du marché algérien du médicament a attiré plusieurs laboratoires internationaux à s'installer en Algérie, tels que Pfizer, Aventis, le Groupement pharmaceutique européen.

Télécommunications

L'ouverture du secteur des télécommunications au capital privé, local et étranger a débuté en 2001. Une libéralisation progressive du secteur est en cours. Dans cette perspective, l'Algérie s'est dotée d'une autorité de régulation, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT).

Cette institution est chargée de veiller:

- à la transparence et à garantir une concurrence loyale entre opérateurs ;
- au respect des aspects réglementaires et législatifs ;
- au contrôle et à la tarification de toutes les transactions.

Les capacités actuelles et potentielles

Téléphone fixe:

Avec un parc de téléphones fixes de l'ordre de 2,7 millions de lignes, dont près de 70 % d'abonnements pour les administrations, les commerces, les services et les entreprises, le taux de connexion des ménages reste modeste.

L'Algérie est dotée de publiphones dans toutes les villes. De nombreuses boutiques spécialisées dans les télécommunications permettent de téléphoner et assurent le complément nécessaire des publiphones.

La téléphonie fixe est aujourd'hui totalement numérisée. Le câblage par fibre optique est en cours depuis une dizaine d'années, atteint déjà 8 000 km, soit plus que tout ce qui a été réalisé en câblage depuis l'indépendance. Le réseau de téléphonie fixe couvre désormais la totalité du territoire mais souffre cependant de contraintes liées au nombre insuffisant de stations de commutation et de lignes disponibles. De gros investissements sont programmés pour réaliser dans les années à venir 3 millions de lignes supplémentaires et l'installation d'un plus grand nombre de lignes à très haut débit.

Téléphonie mobile

Avec actuellement 200 000 lignes, la téléphonie mobile est appelée à se développer très rapidement à la faveur de l'octroi de licences d'exploitation GSM à des opérateurs privés. En 2001, la deuxième licence GSM a été octroyée à l'opérateur égyptien Orascom, commercialement dénommé Djezzy. L'objectif pour les cinq années à venir est de répondre à une demande en téléphones portables évaluée à 5 millions.

Internet

On relève plus de 500.000 internautes en Algérie et environ 50.000 abonnés et 2000 sites. Dans les coins les plus reculés du territoire algérien, des cybercafés ont vu le jour (plus de 3500 cybercafés), un chiffre important si l'on prend en considération l'introduction récente de l'internet en Algérie.

La branche de l'internet est ouverte à l'investissement étranger depuis l'année 2000. Les plus importants fournisseurs sont le CERIST, SERVRET, SOLINET, EXPRESS-WANADOO.

L'automobile

Le parc national automobile représente environ trois (03) millions d'unités dont 1,8 millions (soit 60%) de véhicules particuliers. Sur les dernières cinq années, le parc automobile a connu une augmentation de 45000 véhicules par an dont 63% sont importés en provenance de la France.

Les principales marques qui dominent le marché algérien sont PEUGEOT (36%), Renault (27%), FIAT (7%), Volkswagen (6%), Honda (3%) et Daewoo (2,5%).

A partir de 1998, le marché de l'automobile a connu une progression importante (150 000 véhicules ont été immatriculés en 1999).

La part des véhicules du tourisme ayant moins de cinq ans s'élève en 1999 à 28%, soit une augmentation de 8% par rapport à 1998. Cette part est aujourd'hui estimée à plus de 30%.

A la faveur de l'ouverture du marché plusieurs concessionnaires se sont installés en Algérie et se déploient actuellement de façon extensive sur le territoire national. Le Sud coréen Hyundai possède le réseau le plus étendu suivi de Daewoo, Peugeot, Toyota, Renault, Nissan et Volkswagen.

6 | Environnement et aménagement du territoire

Aujourd'hui, une politique volontaire claire, cohérente et ambitieuse est plus qu'une nécessité; elle est vitale pour l'ensemble des écosystèmes algériens, l'eau la désertification, la population urbaine et industrielle sont les trois défis majeur qui préoccupent l'Algérie.

La question de l'environnement et l'enjeu qu'elle présuppose en Algérie dépassent le simple cadre de la protection des ressources naturelles car ils conditionnent, a terme, le devenir et l'existence même du pays.

Au fur et h mesure que le pays s'attelle h régler les problèmes de l'environnement, la pression des populations et des activités les aggravent, et font surgir de nombreux problèmes nouveaux tels que:

- la pollution de L'air,
- l'appauvrissement de la diversité biologique,
- les changements climatiques,
- les catastrophes naturelles,
- l'appauvrissement de la couche d'ozone,
- l'impact potentiel des organismes génétiquement modifiés.
- l'invasion d'espèces exogènes du fait de la mondialisation et l'exposition dangereuse toujours plus fréquente aux produits chimiques de synthèse.

La nature et l'étendue de ces problèmes environnementaux montrent que la dégradation du pays, a atteint un haut degrés de gravité qui risque :

- de compromettre une partie des acquis économiques et sociaux des trois dernières décennies,
- de limiter les possibilités de gains de bien-être des générations futures.

Pour maintenir et préserver l'environnement en Algérie, il était nécessaire de connaître et de décrire les principaux problèmes d'environnement. Cette étape a été franchie et un processus faisant participer l'ensemble des départements ministériels, institutions et agences à caractère environnemental a été engagé.

Au terme de ce processus est né le premier rapport national sur l'état et L'avenir de l'Environnement 2000 (RNE 2000).

Le recensement des problèmes réalise à travers ce rapport, laisse apparaître :

- Des ressources en eau limitées et de faible qualité ;
- Des ressources en sol fragilisées par les phénomènes d'érosion et de désertification;
- Un couvert végétal en dégradation constante;
- Des pollutions industrielles et urbaines en progression alarmante.

Les leçons tirées des analyses démontrent clairement que l'étendue et l gravité des problèmes environnementaux en Algérie en Algérie affectent :

- La santé et la qualité de vie de la population ;
- La production et la durabilité des ressources naturelle et de l'environnement global;
- L'efficacité de l'utilisation des ressources et la compétitivité de l'économie en général.

En s'appuyant sur l'analyse de l'état des lieux, le Rapport sur l'État et l'avenir de l'Environnement propose une vision du futur qui engage l'Algérie à investir dans un développement écologique durable.

L'objectif du PNAEDD est de proposer une démarche stratégique pour l'amélioration de la santé et de la qualité de vie du citoyen et la réduction des pertes et l'amélioration de la compétitivité économique) et un choix d'actions prioritaires.

La stratégie que vise cette politique, a pour objet les synergies positives obligatoires à créer entre le retour à la croissance, la réduction de la pauvreté et la protection des ressources et des équilibres des différents écosystèmes de notre territoire.

Cette stratégie repose principalement sur la mise en oeuvre des actions prioritaires suivantes :

La mise en place d'un cadre législatif et institutionnel :

Les mesures institutionnelles portent essentiellement sur la création d'institutions spécialisées en mesure de concevoir et de mettre en oeuvre la politique de l'environnement :

- **Observatoire de surveillance de l'environnement et du développement durable.**
- **Agence nationale des déchets.**
- **Centre de formation aux métiers de l'environnement.**
- **Conservatoire du littoral.**
- **Centre de développement des ressources biologiques.**

Plusieurs lois ont été, promulguées et concernent :

- Le gestion des déchets ;
- La protection du littoral ;
- L'aménagement du territoire ;
- La protection de l'environnement et du développement durable.

La mise en place d'un plan d'action prioritaire :

Le plan d'actions prioritaires PNAEDD doit contribuer à la réalisations des objectifs stratégiques, par la mise en oeuvre de mesures d'appui du programme de soutien à la relance économique.

Au total, le coût estimé des actions de court et moyen terme s'élève à environ 1 milliard USD sur trois ans: 50 millions USD seront consacrés à des activités institutionnelles et 920 millions USD à l'investissement ce qui correspond à 0,7% du PIB de 1998 et permettra de réduire une partie des coûts de dégradation de l'environnement qui sont estimés à environ 5% de la PIB.

La mise en place de mesures d'accompagnement et de soutien ;

Portant principalement sur :

- La mise en place d'un programme d'information et de sensibilisation en direction de l'ensemble des citoyens;
- L'adaptation des tarifs liés à l'exploitation des ressources naturelles ;
- La mise en place d'instruments économiques de gestion de l'environnement (fiscalité environnementale, fonds de l'environnement et de la dépollution).

Comme l'environnement, la politique antérieure d'aménagement du territoire, a laissé une empreinte de velléités et d'hésitations qui expliquent largement la situation de dérive actuelle du territoire national

Au lendemain de l'indépendance nationale, l'Algérie a fait redémarrer son économie, sur une assise territoriale héritée de la période précédente et marquée par la logique économique coloniale : d'un côté les plaines littorales, zones d'exploitation intensive et de peuplement européen, concentrant l'essentiel des infrastructures et de l'urbanisation et de l'autre, le reste du pays partagé entre les zones de culture extensive mécanisée, et les régions de refoulement du paysannat algérien, marginalisées et sous équipées.

L'aménagement du territoire est aujourd'hui confronté à deux grands types de problématiques nécessitant des politiques appropriées :

- Une problématique de développement pour des zones, espaces ou régions, pour lesquels **la mise en place des conditions de ce développement est impérative ;**
- **Une** problématique de gestion de l'environnement, de protection et de politique de précaution dans des espaces fortement sollicités par les activités et les établissements humains ainsi que les infrastructures qu'ils induisent et qui appellent, **une politique attentive et prudente de conservation des ressources naturelles et patrimoniales, (territoire, eau, sols, diversité biologique, patrimoines archéologique et historique...).**

La nouvelle stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire

Telle que l'envisage la nouvelle loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, adoptée en cette fin d'année, la nouvelle stratégie d'aménagement de notre territoire repose, selon les objectifs que doit adopter le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), sur des politiques convergentes soutenues par des instruments de mise en oeuvre du SNAT et en partenariat, avec les Collectivités locales et les acteurs économiques ou les communautés de citoyens,

La réalisation des objectifs stratégiques, nécessite l'accompagnement par d'autres politiques convergentes portées elles-mêmes par des lois spécifiques, relatives à la protection et la valorisation des écosystèmes sensibles et à la promotion du développement qualitatif des villes :

- **la loi relative au littoral,**
- **la loi relative à la steppe,**
- **la loi relative aux massifs montagneux,**
- **la loi relative à la politique de la ville.**

Ce volet doit également comporter l'approfondissement de la décentralisation et la mise en oeuvre d'un véritable système financier local, ouvrant effectivement sur le partenariat Etat Collectivités locales.

D'autre part, la nouvelle politique que trace le scénario volontariste de reconquête des régions intérieures du territoire, repose pour l'essentiel sur "l'option Hauts Plateaux", car c'est surtout de cet ensemble, plus de deux fois plus vaste que la frange Tellienne, que dépend le rééquilibrage du peuplement qui sauvegardera l'avenir et les chances de développement durable de l'Algérie.

Ce redéploiement qui suppose le renversement des tendances migratoires passées et actuelles, au profit des régions des Hauts Plateaux ne peut pas s'envisager, toutefois, du jour au lendemain, d'où la nécessité du long terme, soit l'horizon 2020 sur lequel se base le scénario volontariste.

7 | Investir en Algérie

L'Algérie constitue le marché d'avenir le plus porteur de la région et l'un des plus dynamiques parmi les pays émergents. Conséquence des accords d'association signés en 2002 entre l'union européenne et l'Algérie, qui déboucheront sur une libéralisation totale des échanges commerciaux, investir aujourd'hui en Algérie c'est investir et être demain dans l'espace économique et juridique européen. A cela, s'ajoute les possibilités d'un potentiel sous-exploité d'un pays doté de ressources naturelles et d'un marché sans équivalent dans la zone sud méditerranéenne.

Pourquoi ?

◆ **Le marcher** : Avec un PIB de l'ordre de 60 milliards de dollars, en valeur nominale 171 milliards de dollars en parité de pouvoir d'achat et une capacité potentielle d'importation de plus de 15 milliards de dollars, l'Algérie constitue le marché d'avenir le plus porteur de la région et l'un des plus dynamiques parmi les pays émergents. Les capacités d'absorption sont telles que la majeure partie des investissements peut être rentabilisée sur le marché national.

◆ **Le retour sur investissement**: tel que constaté par de nombreuses entreprises locales et étrangères qui ont récemment investi, **est d'une rapidité exceptionnelle : 3 à 5 ans pour la majeure partie des industries manufacturières (PME, PMI), beaucoup moins pour les services.**

◆ **La solvabilité à long terme**: même en cas de fléchissement important des prix du pétrole brut, les projections pour les cinq ans à venir permettent d'envisager un niveau appréciable de recettes d'hydrocarbures : 15 milliards de dollars minimums sur la base d'un prix du baril de 15 dollars, en raison d'une croissance sensible des volumes d'exportations de brut, de GPL, de GNL et de condensats.

◆ De 1999 à fin 2002, près de 80 % des importations algériennes ont été payées cash. Les flux de capitaux largement excédentaires ont amorcé un processus très rapide de désendettement. Les réserves de change cumulées en devises et en or atteignent 25 milliards de dollars dépassant de 5 milliards l'encours de la dette en novembre 2002.

◆ **Les avantages comparatifs** : l'existence à grande échelle d'une main d'œuvre de qualité et d'un encadrement technique de haut niveau, conjugués à des salaires très bas permettent de réduire considérablement les coûts de production et donnent un très grand intérêt aux délocalisations et aux productions destinées à l'exportation. A cela s'ajoute la proximité de l'Europe dont les marchés sont importants.

◆ **Les prix et les coûts :**

L'extrême dévaluation du dinar a ramené les prix à la consommation et les coûts de la main d'œuvre, du foncier, de l'énergie et, d'une manière générale, des impôts locaux à des niveaux exprimés en devises parmi les plus bas de la région sud-méditerranéenne. Les produits importés d'Europe se situent soit dans la même fourchette de prix soit sont légèrement supérieurs (habillement, électroménager, voitures, ordinateurs).

Garantie juridique pour le rapatriement des bénéfices et des capitaux investis. Commerce extérieur démonopolisé et libéralisé. Convertibilité commerciale de la monnaie nationale, les transferts dans ce cadre se font au niveau des banques primaires.

Privatisations

Le Gouvernement a démarré un important programme de privatisations étalé sur trois ans et qui concernera la plus grande partie du secteur public. Cette opération va de l'ouverture partielle du capital à la cession totale. La quasi-totalité des entreprises publiques sera concernée autour de deux objectifs :

- la réhabilitation de l'inactivité productive,
- la sauvegarde et la création d'emplois nouveaux,
- l'amélioration qualitative et quantitative de la production.

Comment ?

Ce régime peut bénéficier aussi bien aux résidents qu'aux non-résidents.

L'Algérie est dotée d'un Code des investissements libéral réformé par l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 qui fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers. Toutes créations, extensions, réhabilitations ou restructurations réalisées par une personne morale dans des activités économiques de production de biens et services (à l'exclusion du commerce) sont susceptibles d'ouvrir aux avantages prévus par le Code des investissements.

Les organes de l'investissement

Un Conseil national de l'investissement (CNI) procède à la définition des orientations gouvernementales en la matière et peut agréer les investissements qui lui semblent utiles au développement économique de l'Algérie.

Les dossiers des investisseurs seront traités par l'Agence Nationale de Développement de l'investissement (ANDI) qui remplace l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi des investissements (APSI) et dont les missions consistent à :

- assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements;
- accueillir, informer et assister les investisseurs;
- faciliter l'accomplissement des formalités de constitution des sociétés;
- octroyer les avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur;
- gérer des fonds d'appui à l'investissement;
- assurer le respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

Le guichet unique

Ce guichet regroupe au sein de VANDI les administrations et organismes concernés par l'investissement. Ses décisions sont opposables aux administrations concernées. Son objectif est d'assurer l'allégement et la simplification des procédures et formalités de constitution des sociétés et la réalisation du projet.

Sont considérés comme investissements :

- les acquisitions d'actifs dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
- la participation dans le capital d'une société sous forme d'apports en numéraires ou en nature;
- les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

La déclaration d'investissement doit être déposée à L'ANDI avec les indications suivantes :

- Le domaine d'activité, sa localisation ainsi que les emplois créés;
- les schémas d'investissement et de financement ;
- les conditions de préservation de l'environnement ;
- la durée prévisionnelle de réalisation de l'investissement.

Le fonds d'appui à l'investissement

Ce fonds est créé au sein de l'ANDI pour financer notamment la prise en charge par l'Etat des dépenses d'infrastructures nécessaires la réalisation de l'investissement.

Procédure obligatoire

Le dossier de candidature doit comporter la déclaration d'investissement complétée de la demande des avantages fiscaux. Les deux demandes doivent être concomitantes.

La demande d'avantages doit être déposée en même temps A l'ANDI pour pouvoir prétendre au bénéfice de l'un des régimes incitatifs prévus par le Code.

A l'occasion de cette demande, l'investisseur doit opter pour l'un ou l'autre des régimes de faveur.

Ces dossiers sont aujourd'hui structurés comme sous l'ancien régime du droit des investissements, dans l'attente de l'adoption de textes d'application précisant les termes de l'ordonnance du 20 août 2001.

L'ANDI dispose alors d'un délai maximum de 30 jours à compter de la date de dépôt de la déclaration et de la demande d'avantages pour:

- Fournir aux investisseurs tous documents administratifs nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- Notifier sa décision d'agrément ou de refus.

En cas d'absence de réponse ou de contestation de la décision de l'ANDI, l'investisseur peut introduire un recours auprès de l'autorité de tutelle de l'Agence, qui dispose d'un délai maximum de quinze jours pour lui répondre. La décision de l'autorité de tutelle peut faire l'objet d'un recours juridictionnel. En cas de décision d'élection d'un régime de faveur, l'Agence fixe la durée d'application de ce régime, de même que le délai de réalisation de l'investissement.

En matière d'investissement la législation prévoit différents régimes de faveur : un régime général qui octroie différents avantages en matière fiscale et douanière; des régimes particuliers visant à favoriser certains investissements en fonction de leur objet ou de leur localisation.

Quels avantages ?

Régime général

Les principaux avantages octroyés aux investissements au titre de leur réalisation sans :

- l'application d'un taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et rentrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- une franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- l'exemption du droit des mutations à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre des investissements concernés.

Ces avantages sont accordés pour une durée fixée par décision de PANDI au cas par cas. Le délai commence à courir à compter de la date de la décision d'octroi du régime.

Régime dérogatoire

Les investissements réalisés dans les zones dont le gouvernement a souhaité le développement ainsi que ceux qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment ceux qui utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable bénéficient des avantages particuliers suivants :

Au titre de la réalisation de l'investissement

- exemption du droit de mutations à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- application du droit fixe de en matière d'enregistrement du taux réduit de deux fournis pour les actes constitutifs et les augmentations du capital ;
- prise en charge partielle ou totale par l'état, après évaluation de l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qui soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;
- application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et rentrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Après constat de mise en exploitation :

- Exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VH) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- Décélération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières rentrant dans le cadre de l'investissement pour la période de dix (10) ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et /ou à faciliter l'investissement est de l'euro pour des déficits et les délais d'amortissement.

L'investisseur qui souhaite obtenir le bénéfice des avantages attractifs d'un des régimes particuliers existants doit satisfaire à des conditions spécifiques.

Régimes particuliers

ces régimes qui prévoient divers avantages et exonération fiscale selon les cas concernent :

- les zones spécifiques dans le gouvernement a sourit et encourager le développement ;
- les investissements privilégiés qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale.

Sociétés bénéficiant des avantages fiscaux

Le bénéfice total : peuvent bénéficier de la totalité des avantages fiscaux prévus par la législation sur l'investissement, les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL); les Sociétés par **Actions (SPA)**, ainsi que les Sociétés en Commandites par Actions (SCA).

Le bénéfice partiel : les entreprises individuelles et les sociétés de personnes telles que les Sociétés en Nom Collectif (SNC), les Sociétés en Commandite Simple (SCS), les Sociétés en Participation (SP) qui n'ont pas opté pour l'imposition à l'IBS, bénéficient des avantages fiscaux à l'exception de ceux qui concernent l'IRG.

Investissements cédés ou transférés : en cas de cession ou de transfert de propriété d'un investissement, avant expiration de la période d'exonération, le repreneur continuera à bénéficier du reliquat des avantages accordés à condition que celui-ci s'engage auprès de l'agence à honorer toutes obligations prises par l'investisseur initial.

Quelles garanties ?

Des garanties essentielles sont accordées aux investisseurs par la législation:

- **La non discrimination :** Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard au droits et obligations en relation avec l'investissement. Les personnes physiques et morales reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions et des conventions conclues par l'Etat Algériens et les Etats dont elles sont ressortissantes
- **La sécurité juridique :** A moins que l'investisseur ne le demande expressément, les révisions ou abrogations futures de la législation sur l'investissement ne s'appliquent pas aux projets réalisés dans le cadre de la législation en vigueur au jour de l'investissement.
- **Règlement des différends :** Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci sera soumis aux juridictions compétentes sauf conventions multilatérales conclues par l'Etat algérien relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compromis d'arbitrage ad hoc.

Il est à noter que, l'Algérie à adhérer ou à trouver des conventions suivantes :

- la convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la conférence des Nations unies à New York le 10 juin 1958 ;
- la convention pour le règlement des différends, relatives aux investissements entre états des ressortissants d'autres états Washington 1965 ;
- la convention portant création de l'agence internationale de garanties des investissements(MIGA).

« Economie Chiffres Clés »

Données macro-économiques

| | |
|---|--|
| PNB global : | 177 milliards USD (estimation 2001, en parité de pouvoir d'achat) |
| PNB per capita : | 5 600 USD (en PPA) |
| Répartition du PIB : | 65 % secteur privé 35 % secteur public |
| Réserves de change : | 22 milliards USD (novembre 2002) |
| Inflation : | 4,2 % (décembre 2001) elle était de 35 % en 1994 |
| Croissance : | 4,5 % (estimation pour 2002) |
| Solde Compte Courant : | 7 milliards USD |
| Volume global des échanges : | 30 milliards USD (fin 2001) |
| Balance Commerciale : | 9,5 milliards USD (excédent 2001) |
| Réserves d'or : | 173,6 tonnes (premier dans le monde arabe) |
| Encours de la dette : | 22 milliards USD (estimation janvier 2002) |
| Service de la dette : | 4,5 milliards USD en 2001 (22 % des recettes d'exportations) |
| Principaux partenaires commerciaux : | France, Italie, Espagne, États-Unis, Allemagne |

Industries, mines, principales productions (fin 2001)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Pétrole | 62 millions de tonnes (réserves 1,5 milliards de tonnes) |
| Gaz | 75 milliards ml (511, rang mondial) |
| Électricité | 6 000 mégawatt |
| Ciment | 7 millions tonnes (consommation 11 millions tonnes) |
| Fer | 1,5 millions tonnes |
| Phosphates | 1,4 millions |
| Zinc | 4 500 tonnes |
| Fonderie, Sidérurgie, Acieré | 700 000 tonnes (Capacités installées 2 millions tonnes) |

Agriculture

| | |
|-----------------------|---|
| Céréales | Entre 1 et 4,9 millions de tonnes (2 millions de tonnes en 2001 estimation 4,9 millions en 1996; 2 millions en 1999; 1 million en 2000) |
| Dattes | 520 000 tonnes en 2002 |
| Tomates | 900 000 tonnes estimation 2002 |
| Oranges | 500 000 tonnes |
| Cheptels | 23 millions dont 18 millions d'ovins et 2 millions de bovins |
| Vins | 650 000 h/i |
| Pêche | 130 000 tonnes, estimation 2002 |
| Lait | Production locale 1,7 milliard de litres (40 % des besoins) estimation 2002, consommation 3,6 milliards de litres |

« Données socio-économiques »

Infrastructures de base

| | |
|-------------------------------------|---|
| Réseau routier | 104 000 km |
| Aéroports | 35 dont 13 aux normes internationales |
| Principaux ports maritimes . | 13 (Alger, Annaba, Arzew, Bejaia, Beni Saf, Dellys, Djendjene, Ghazaouet, Jijel, Mostaganem, Oran, Skikda, Tenes) |
| Transport ferroviaires | 4 500 km (200 gares commerciales opérationnelles) |
| Télécommunication | la totalité du réseau est numérisée |
| Câblage en fibres optiques . | 8 000 km |
| Parc téléphonie fixe | 2,7 millions lignes |
| Téléphonie mobile | 200 000 lignes (le marché est estimé pour le moyen terme h 5 millions de lignes) |
| Parc automobile | 2,9 millions unités, dont 65 % de véhicules particuliers, 35 % utilitaires |
| Internet | introduit récemment, il connaît une très forte croissance |
| électricité | 95 % du territoire est électrifié |
| Gaz naturel | 35 % de ménages connectés au réseau de distribution de gaz naturel |

Population

| | |
|----------------------------------|--|
| Nombre d'habitant | 30,3 millions |
| Taux de natalité | 1,4 % estimation 2002 (1,6 % en moyenne annuelle pour la décennie 88-98) |
| indice de fécondité | 2,63 enfants par femme, estimation 2002 |
| Espérance de vie | 70,5 ans. |

Médias

| | |
|----------------------------|--|
| Presse écrite | 150 publications hebdomadaires ou mensuelles une trentaine de quotidiens |
| Tirage cumulé | 1,5 millions d'exemplaires/jour, plus gros tirage El Khabar arabophone 475 000 exemplaires/jour. |
| TV couleur | 5 millions |

éducation - Formation – Santé

| | |
|---|---|
| Scolarisation primaire et secondaire ... | 8 millions d'élèves |
| Enseignement supérieur | 600 000 étudiants |
| Infrastructures hospitaliers | 100 000 lits (13 centres hospitaliers universitaires) |
| Couverture médicale | 1 médecin pour 1 100 habitants |

9 | Evolution économique et monétaire

Extraits du rapport de la banque d'Algérie - octobre 2002

Evolution de l'activité Economique Mesurée par les variations de la production intérieure brute en volume, a subi de fortes fluctuations dans un contexte de croissance retrouvée durant la seconde moitié des années 1990. cette période s'est caractérisée par un recul appréciable de l'inflation.

Activité économique et prix

Production, demande et croissance

Après une période de récession, l'activité a repris de la vigueur en 1995-1996 avec un rythme de près de 4% de croissance la production intérieure brute en volume. Le recul de la croissance en 1997 a été suivi par une forte reprise (5,5 %) en 1998, qui ne s'est pas poursuivi au même rythme au cours des deux années suivantes.

Exprimé en termes de produit intérieur brut en volume, le cycle de l'activité économique a connu une évolution semblable.

Evolution de l'activité

Les indicateurs fondamentaux de l'activité économique révélant la poursuite de la croissance positive, mais à un rythme non soutenu. Le produit intérieur brut en volume s'est accru d'environ 2 % en 2001 contre 2,4 % en 2000, dans un contexte de reprise de la demande globale (investissement et consommation).

En dépit d'une forte croissance (4,1%) de la production intérieure brute hors hydrocarbures en 2001, le recul (1,6%) de la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures a eu un impact négatif sur la croissance globale.

Tous les autres secteurs ont évolué positivement; leur valeur ajoutée en volume ayant en effet progressé de 2 6 13 % en 2001. En particulier, il importe de souligner l'exceptionnelle croissance du secteur de l'agriculture (13,2 %), rythme qu'il convient cependant de nuancer après la baisse (5%) significative enregistrée en 2000.

Avec une croissance de 3,8 % en 2001, le dynamisme du secteur des services se confirme, d'autant plus qu'il a connu une croissance soutenue (plus de 3 % par an) depuis 1997 Sa contribution A la valeur ajoutée globale (26,6 %) est la seconds après celles fichier des hydrocarbures.

Le secteur du bâtiment et travaux publics progresse modérément (2,8%) et ce, à un rythme en fléchissement de 2,3 points par rapport à l'année 2000.

Enfin, l'industrie semble connaître une timide reprise (2% en 2001 contre 1,1% en 2000), signe précurseur d'une croissance probablement plus vigoureuse.

La contribution à la valeur ajoutée globale de ces deux secteurs - industrie, bâtiment et travaux publics - à continué à décroître depuis 1989. Leur contribution cumulée ne dépasse pas le cinquième de la production intérieure brute.

Le rythme des investissements s'est accéléré au cours des deux dernières années et plus particulièrement en 2001 avec un taux de croissance en volume de 2,2%. Cet effort

d'investissement devrait être poursuivi durablement pour pouvoir répondre aux besoins considérables d'emploi induits par la demande nouvelle des classes d'Age entrant dans la vie active, par les actifs en chômage et par le sous-emploi.

Production industrielle

La croissance de la production industrielle reste modérée (2%), conjuguant une croissance appréciable de l'industrie du secteur privé(3,5%) à un léger repli de la production industrielle publique.

La timide reprise de la croissance (1,7%) du secteur public industriel au cours de l'année 2000, qui s'est conjuguée avec une notable progression (4,9%) du secteur des hydrocarbures, ne s'est pas confirmée en 2001. La production industrielle en volume a, en effet, fléchi de 0,5% au cours de cette année, après une stagnation en 2000. Le fléchissement de la production des industries manufacturières est encore plus prononcé (1,9% et 1,3% pour les années 2000 et 2001 respectivement).

Hormis le secteur des industries sidérurgiques et mécaniques dont l'activité a sensiblement augmenté (10,4% en 2001), et deux autres branches (matériaux de construction et industries diverses) dont la croissance est positive mais plus modérée (0,3% et 2%), les sept autres branches industrielles ont toutes connu une évolution négative avec des baisses variant de 0,6 à 14%. L'industrie agro-alimentaire, l'industrie textile et l'industrie du bois connaissent une profonde dépression, enregistrant deux baisses successives (en 2000 et 2001) à deux chiffres.

Enfin, dans le secteur industriel public, seules quatre branches ont dépassé ou retrouvé leur niveau de production de 1989.

La croissance de la production du secteur industriel privé demeure appréciable avec 3,5% en 2001, mais en recul par rapport A celle des deux années précédentes. Malgré l'insuffisance des données relatives à ce secteur, la forte et régulière croissance de la consommation électrique de haute (5,7 %) et moyenne tension (3,5 %), indicateur pertinent de l'activité industrielle, conduit à penser que le développement des industries privées compense le repli des industries publiques dans les domaines ouverts à la concurrence.

Depuis 1997, la demande interne est en nette progression et a atteint un rythme appréciable de 4,9 en 2001. Ce rythme est appelé à se poursuivre grâce au lancement d'un plan de relance ambitieux.

Demande

Depuis 1997, la demande intérieure (consommation et investissement) a sensiblement progressé. Exceptée l'année 2000 durant laquelle elle avait fléchi de 0,6%, l'expansion de la demande a été régulière et a atteint un rythme appréciable de 4,9% en 2001. Elle a concerné tous les segments de la demande, aussi bien la consommation des ménages, celle des administrations que l'investissement qui ont tous progressé de plus de 2 %.

Les enquêtes trimestrielles de conjoncture relatives au commerce, pour l'année de 2001, confirment le dynamisme de la demande et l'amélioration de la disponibilité des produits, à en juger par l'évolution des stocks du commerce de gros.

La demande a en outre été stimulée par les dépenses publiques et, notamment, par l'augmentation des investissements de l'Etat rendue possible par des ressources appréciables quoique en légère baisse par rapport à l'exercice 2000.

L'accroissement de la demande et particulièrement celui engendré par les investissements nouveaux, a induit une forte augmentation des importations et notamment celle des biens d'équipement et des demi-produits destinés à l'appareil productif.

Au cours des années 1990, l'ensemble des prix - prix ci la production industrielle, prix ci la consommation, prix de gros des fruits et légumes - ont fortement progressé. Les tensions inflationnistes ont été particulièrement vives durant les six premières années au cours desquelles la production industrielle publique s'est fortement déprimée et les subventions aux produits de large consommation ont été progressivement réduites pour disparaître par la suite.

Evolution des prix

A partir de 1997, les tensions inflationnistes s'amenuisent et l'inflation à deux chiffres (de 20 à 31 % par an) qui a caractérisé les années 1990-1996 régresse rapidement.

Avec un tel retournement en 1997, la désinflation des prix à la consommation se poursuit jusqu'à l'année 2000. C'est à la fin du premier trimestre de l'année 2001 que les prix à la consommation ont recommencé à croître.

Les prix à la production industrielle :Après une période de très forte inflation à deux chiffres (1990-1996), qui a atteint son maximum annuel en 1991 (66,8%), due en partie au renchérissement des prix des facteurs importés en liaison avec la dépréciation de la monnaie nationale, le rythme de la hausse des prix des produits industriels a commencé à fléchir à partir de 1996.

Une période de désinflation rapide a commencé à partir de 1997 et la croissance de l'indice n'est plus pour l'année 2000 que de 2,3% pour le secteur public et de 0,5% pour le secteur privé.

Si les prix des produits industriels des deux secteurs public et privé ont tous deux fortement progressé, l'inflation a cependant connu un rythme beaucoup plus faible dans le secteur privé que dans le secteur public.

La hausse considérable des prix des produits agro-alimentaires (prix multipliés par deux depuis 1989), conjuguée à leur forte pondération (22,52% dans le secteur public et 15,52% dans le secteur privé), a tiré la croissance de l'indice des prix à la production industrielle.

Rapportées à 1989, les prix à consommation en l'an 2000 en été multipliés par 5,8 et ceux à la production industrielle manufacturière publique par 7,8.

L'énergie dont le prix a été multiplié par 9 (depuis 1989) et la consommation en l'an l'augmentation du coût des intrants importés, notamment celui et puis à 7,8 des produits de la chimie, des plastiques, des bois et papiers ont aussi fortement contribué à la hausse du niveau général des prix.

La désinflation (hausse quasi nulle) s'est poursuivie en 2001 dans le secteur privé, pendant que les prix des produits industriels du secteur public ont recommencé à croître (4% en 2001 contre 2,3%).

La hausse de l'indice des prix du secteur public est en grande partie imputable à la très forte progression des prix des produits des matériaux de construction (4,2%) et des produits chimiques (11,1%) en 2001.

L'indice des prix à la consommation (IPC) national, enregistre une forte hausse en 2001. Avec une progression de 3,5% en moyenne annuelle et de 9,4% en glissement annuel à fin 2001, l'indice national indique un retournement de tendance en matière d'inflation des prix à la consommation, après le plancher atteint en 2000. Il s'agit là de la plus forte hausse depuis trois ans.

Evolution des prix à la consommation

En effet, après la croissance modérée des prix en 1999 (2,1%) et leur baisse en 2000 (0,6%), une telle évolution révèle une reprise significative de l'inflation. Ainsi, en ce qui concerne l'indice des prix d'Alger, le taux d'inflation a atteint 4,2 % en moyenne annuelle en 2001.

La croissance de l'indice des prix d'Alger a été tirée par celle des prix des biens alimentaires, qui ont connu de fortes augmentations (5,50% en moyenne annuelle et 12,80% en glissement à décembre), dont le poids relatif dans l'indice est élevé (44,1%). Les prix des biens alimentaires transformés (produits alimentaires industriels) ainsi que ceux des produits agricoles frais ont enregistré un même rythme de hausse respectivement 5,2 % et 5,9 % en moyenne annuelle.

Par ailleurs, la plus forte hausse des prix a été enregistrée pour la catégorie des services (6% en moyenne annuelle), mais son impact sur le niveau général est relativement limité en raison de la faible pondération de cette catégorie (12,4% de l'indice).

Cette évolution en 2001 des prix à la consommation est préoccupante, d'autant plus que les taux de la taxe à la valeur ajoutée ont été réduits pour un grand nombre de produits.

La hausse du niveau général des prix en 2001 s'explique partiellement par une année agricole plutôt moyenne (produits frais) conjuguée à une demande en hausse substantielle **En volume, la consommation finale des ménages a progressé de 4%. Cette croissance de la demande est confirmée par l'enquête trimestrielle sur les perspectives du commerce qui annonçait une nette amélioration de l'activité de commerce de détail.**

Dans le cadre de la mise en oeuvre des réformes économiques et financières visant la transition à l'économie de marché, la libéralisation du commerce extérieur et des paiements engagés au début des années 1990, amis en avant le processus de convertibilité du dinar pour les transactions extérieures courantes.

Convertibilité, balance des paiements et dette extérieure

La convertibilité courante

La convertibilité commerciale du dinar entamée dès 1991 a été véritablement mise en oeuvre en 1994, car la libéralisation des paiements au titre des importations a été effective dès cette année. Cette convertibilité commerciale a été appuyée par la mise en place, en octobre 1994, du fixing pour la détermination du taux de change en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes.

La seconde étape dans le processus de convertibilité courante du dinar a été entamée en Juin 1995, avec l'autorisation des dépenses de santé et d'éducation. Ces dépenses dites "transactions courantes invisibles" sont autorisées sur pièces justificatives et dans la limite de montants annuels.

Par contre, les dépenses pour voyage à l'étranger des nationaux ont été autorisées en Août 1997 Ce droit de change a complété le processus de convertibilité du dinar au titre des transactions extérieures courantes, et est effectif depuis le 15 septembre 1997 au niveau des guichets des banques et établissements financiers intermédiaires agréés, dans la limite d'un montant annuel.

Ainsi, la Banque d'Algérie autorise les demandes de devises étrangères, sous réserve que ces devises soient destinées à effectuer des paiements ou des transferts afférents à des transactions courantes, et non à procéder à des transferts de capitaux non autorisés.

La convertibilité courante du dinar a été ainsi établie dans un contexte de consolidation de la viabilité de la balance des paiements (1996- 1997) et de stabilité du cours du dinar sur le marché interbancaire. Ce marché interbancaire des changes a été mis en place en début 1996. Ce qui a permis à l'Algérie, en tant que pays membre du Fonds Monétaire International depuis septembre 1963, d'adopter en septembre 1997 les dispositions de l'Article VIII des statuts du Fonds Monétaire International.

La convertibilité courante du dinar contribue à promouvoir un environnement favorable aux investissements étrangers dans un climat de stabilité du taux de change effectif réel

En vertu des obligations générales des pays membres au de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International chaque Etat membre s'engage, notamment, à ne pas recourir des restrictions a la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes.

La convertibilité courante du dinar contribue à promouvoir un environnement favorable aux investissements étrangers, dans un climat de stabilité du taux de change effectif réel. Les investissements étrangers bénéficient de la garantie de transfert des bénéfices et du produit de la cession éventuelles des actifs.

La convertibilité courante du dinar va de pair avec le contrôle des changes qui est poursuivi avec rigueur, notamment, en ce qui concerne l'adéquation entre les flux financiers et les flux de biens et services entre l'Algérie et le reste du monde, ainsi que la régularité des mouvements de capitaux.

L'accord d'Association avec la Communauté Européenne, paraphé en décembre 2001, en ce qui concerne les paiements courants relatifs b des transactions courantes et la circulation des capitaux, est bien en phase avec les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International.

Ainsi, l'Algérie inscrit ses relations économiques, commerciales et en matière d'investissement, avec ses partenaires dans un cadre universel et normalisé au niveau multilatéral.

Balance des paiements

L'année 2001 s'est caractérisée par la poursuite du raffermissement de la position extérieure, bien que les niveaux des prix du pétrole aient relativement baissé par rapport ci ceux de l'année 2000. En effet, le prix moyen annuel a atteint 24,85 dollars, en 2001, contre 28,45 dollars l'année précédente.

Corrélativement à cette évolution des prix mondiaux du pétrole les recettes d'exportation d'hydrocarbures se sont élevées à 18,53 milliards de dollars, représentant 97,2% des recettes totales d'exportation de marchandises.

Le montant des recettes d'exportation d'hydrocarbures, enregistre ainsi une baisse par rapport au niveau record de l'année 2000, ou ces recettes avaient atteint 21,06 milliards de dollars. Leur niveau de 2001 reste, cependant, nettement supérieur à celui de l'année 1999, où il avait atteint 11,91 milliards de dollars.

Le compte courant enregistre un excédent de 7 milliards de dollars. **Les recettes d'exportation de marchandises hors hydrocarbures, quant à elles, ont enregistré une relative stabilisation, atteignant 560 millions de dollars en 2001, contre 590 millions de dollars en 2000.**

Les importations de marchandises se sont élevées à 9,48 milliards de dollars, se situant sensiblement au même niveau qu'en 2000, où elles avaient atteint 9,35 milliards de dollars. En contexte d'amélioration de la position externe et de libéralisation du commerce extérieur cela reflète une stabilisation de la demande effective d'importations.

Le niveau des importations, notamment de biens d'équipement, devrait, cependant, évoluer à la hausse compte tenu de l'impact attendu des dépenses au titre du plan de relance et des perspectives de croissance.

Dans ce contexte, la balance commerciale enregistre un important excédent pour la deuxième année consécutive, soit 9,61 milliards de dollars, contre 12,30 milliards de dollars en 2000 et 3,3 milliards de dollars en 1999.

Les autres postes du compte courant enregistrent une relative stabilisation par rapport à l'année 2000. Il en est ainsi, notamment, des paiements des intérêts sur la dette extérieure (1,52 milliard de dollars) et des rapatriements des bénéfices des associés de Sonatrach (1,02 milliard de dollars), sensiblement au même niveau qu'en 2000, malgré la baisse des prix mondiaux du pétrole, reflétant la montée en cadence de la production des associés.

En revanche, les revenus des placements des avoirs extérieurs en 2001 enregistrent une augmentation, essentiellement corrélée à l'importante augmentation des réserves de change entre fin 1999 et fin 2000 ainsi qu'au cours de l'année 2001.

Au total, le solde extérieur courant enregistre un important excédent pour la deuxième année consécutive, soit 7,06 milliards de dollars en 2001, représentant 12,9% du produit intérieur brut, contre près de 9 milliards de dollars en 2000 soit 17% du produit intérieur brut.

Cela reflète un excès de l'épargne par rapport à l'investissement, en contexte de relative faiblesse du taux d'investissement de l'économie nationale.

Le compte capital continue cependant à enregistrer des soldes négatifs, bien qu'inférieurs à ceux de l'année 1999 et de l'année 2000. Le déficit s'est ainsi élevé à 870 millions de dollars en 2001, contre 2,4 milliards de dollars en 2000 et 1,4 milliard de dollars en 1999 respectivement.

Cela reflète essentiellement une stabilisation des remboursements au titre du principal de la dette extérieure (2,90 milliards de dollars en 2001 contre 2,76 milliards de dollars en 2000), en contexte de faibles niveaux de mobilisation de financements extérieurs (800 millions de dollars US en 2000 et 910 millions de dollars en 2001).

Les investissements directs étrangers enregistrent un accroissement relatif, essentiellement dû aux investissements dans le secteur des hydrocarbures et dans le secteur des télécommunications (paiement de la première tranche de la deuxième licence GSM).

L'évolution des principaux paramètres de la balance des paiements a ainsi permis de poursuivre la reconstitution des réserves de change, leur niveau passant de 4,4 milliards à fin 1999 à 11,9 milliards de dollars afin 2000 et à 17,96 milliards de dollars afin de 2001, soit 18 mois d'importation de biens et services, contre 12 mois d'importation endémique et 4,5 mois d'importations en 1999.

La nette amélioration de la position externe de l'économie algérienne ces deux dernières années a contribué à soutenir la conduite de la politique de taux de change, ancrée sur l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel..

Le taux de change effectif réel a ainsi continué à connaître une relative stabilisation, en contexte d'offre potentielle de devises bien appréciable sur le marché interbancaire des changes, de stabilisation du niveau des importations de biens et services et de niveaux d'inflation modérés par rapport à ceux prévalant dans les principaux pays partenaires commerciaux de l'Algérie.

Dans ce contexte, le taux de change moyen en 2001 s'est établi à 77,2 dinars pour un dollar, contre 75,3 dinars pour un dollar en 2000. A fin décembre 2001, le taux de change était de 77,8 dinars pour un dollar et 68,9 dinars pour un euro, contre 75,34 dinars pour un dollar et 69,98 dinars pour un euro à fin décembre 2000.

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme enregistre une tendance baissière depuis 1997, après avoir plafonné à 33 milliards de dollars en 1996, et a même atteint un niveau, à fin 2001 bien inférieur à celui de l'année 1987. A fin 2001, l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme n'est plus que de 22,311 milliards de dollars, tandis que la dette à court terme s'est située à 260 millions de dollars, soit seulement 1% de la dette totale. A la fin 2003, la dette extérieure de l'Algérie atteindra 20 milliards USD.

La dette extérieure

Au 31 Décembre - (En milliards de dollars E.U.)

| | 1999 | 2000 | 2001 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|
| Dette à moyen et long terme | 28,140 | 25,088 | 22,311 |
| Dette à court terme (*) | 0,175 | 0,173 | 0,260 |
| Total | 25,315 | 25,261 | 22,571 |

(*) D'une durée initiale d'une année.

Au cours de cette année, le ratio du service de la dette est resté à moins de 25% tout comme en 2000 (20%), soit 22% contre 82% en 1993; confirmant ainsi le caractère soutenable de l'endettement extérieur.

Structure de la dette extérieure à fin 2001

La structure de la dette extérieure à moyen et long terme à fin 2001, met en avant l'importance relative et accrue des crédits de rééchelonnement (club de Paris et club de Londres) depuis 1996, avec une part relative qui a atteint 54,4 % en 2001 alors qu'elle n'était que de 38,3% en 1996. Il s'agit là d'un élément favorable de la structure de la dette et qui sert d'ancrage appréciable à sa viabilité.

Les crédits multilatéraux, quant à eux, atteignent 24% de l'encours. Parmi les créanciers, se retrouvent essentiellement le FMI (29%), la BIRD (25%), la BEI (16%) et la BAFD (16%) Cela révèle l'importance des prêts de soutien à la Balance des paiements mobilisés (entre 1994 et 1998), dans un contexte de rééquilibrage des comptes extérieurs.

Les crédits bilatéraux, avec une part relative de 20,7% à fin 2001, se répartissent entre les crédits commerciaux garantis (67%) et les crédits gouvernementaux (26%). Par contre, les crédits financiers n'ont cessé de diminuer depuis 1994 pour disparaître de l'encours en 2001.

Les principales devises composant la dette extérieure reste le dollar (43%), 1 Euro (28%) et le yen (12%). Sous l'angle géographique, l'Europe vient en tête avec 62% et l'Amérique du nord a une part relative de 19%.

Dans le service de la dette de l'année 2001, les remboursements en principal représentent 67% (2,99 milliards de dollars) contre 33% (1,47 milliards de dollars) pour les intérêts.

Evolution et viabilité de l'endettement extérieur

Le profil des mobilisations (hors "reprofilage" et rééchelonnement), avec un trend bien baissier de 1990 (7 milliards de dollars) à 2001 (moins d'un milliard de dollars), reflète une gestion prudente de l'endettement extérieur dans un contexte de difficile accès aux marchés financiers.

Les remboursements (hors rééchelonnement) sont passés d'un niveau d'environ 7 milliards de dollars/an de 1990 à 1995 à près de 2,3 milliards de dollars en 2000 et 2001. Avec le rééchelonnement, ces remboursements atteignent 3 milliards de dollars en 2000 et 2001.

Par contre, les paiements d'intérêts se maintiennent entre 1,5 et 2,2 milliards de dollars durant toute la dernière décennie. Il y a lieu de souligner que, depuis 1996, les intérêts dus aux crédits de rééchelonnement représentent plus de 50%.

Au total, le service de la dette chute de moitié, d'un niveau de 9 milliards de dollars (1990-1994) à 4,5 milliards de dollars (2000-2001). Enfin, le délai moyen de remboursement de la dette extérieure à moyen et long terme est passé de moins de **4 ans (1990-1993)** à près de 9 ans depuis 1998. Alors que le taux d'intérêt moyen de la dette extérieure passe à moins de 6 % l'an depuis 1998 contre plus de 7% en 1990-1993.

L'évolution de tous les ratios de l'endettement extérieur montre la viabilité de la dette extérieure, devenue bien soutenable à partir de 2001. Ce nouveau contexte prépare et milite en faveur du retour de l'Algérie sur les marchés financiers.

Après la détérioration de la situation des finances publiques en 1998-1999, avec un déficit respectivement de 3,9% et 0,5% du produit intérieur brut, la situation - des opérations du Trésor a enregistré un excédent très appréciable au cours de l'année 2000.

La bonne conjoncture de la fiscalité pétrolière et la rigueur poursuivie en matière de gestion des dépenses publiques ont constitué les principaux déterminants de cette nette amélioration des finances publiques.

Finances publiques

Après la détérioration de la situation des finances publiques 1998-1999 avec un déficit respectivement de 3,9% 0,5% du produit intérieur brut, la situation des opérations Trésor a enregistré un excédent très appréciable au cours l'année 2000.

La bonne conjoncture de la fiscalité pétrolière et la rigueur poursuivie en matière de gestion des dépenses publiques ont constitué les principaux déterminants de cette nette amélioration des finances publiques.

C'est dans ce cadre de bonne tenue des finances publiques, qu'un fond de régulation des recettes a été institué dans le cadre de la loi de finances complémentaires pour l'année, 2000. Ce fond est alimenté par les encaissements au titre du surcroît de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence (19 dollars/baril) et le prix moyen effectif pour l'exercice 2000.

Après les bonnes performances enregistrées au cours de l'année 2000, avec un excédent global du trésor de 400 milliards de dinars (9,8 % du produit intérieur brut), l'année 2001 s'est caractérisée par une consolidation des résultats en la matière.

Cela résulte, de facto, de la bonne conjoncture de la fiscalité pétrolière et ce, malgré un contexte d'expansion des dépenses publiques initiée dans le cadre de la loi de finances initiale pour l'année 2001.

Au cours du premier semestre de l'année 2001, les dépenses budgétaires ont été ordonnancées et décaissées dans le cadre du budget élaboré à 19 dollars/baril, avec le maintien du principe du fonds de régulation des recettes.

Au cours de ce semestre les finances publiques ont connu une amélioration significative puisque **le Trésor a pu réaliser un excédent de 229,5 milliards de dinars**, avec un prix moyen du baril à 26,8 dollars.

Sur la base de toutes ces performances, un programme de relance économique à moyen terme 2001-2004 a été élaboré et mis en oeuvre à partir du second semestre de l'année 2001. Ce programme vise à stimuler la demande interne à travers une hausse des dépenses budgétaires d'investissement.

En effet, la loi de finances complémentaires pour l'année 2001 a pris en charge la première tranche du programme de relance à en juger par l'importante augmentation (23 %) des dépenses budgétisées.

Le budget inhérent à la loi des finances complémentaires pour l'année 2001 a été établi sur la base de 22 dollars/baril au lieu de 19 dollars/baril, alors que le prix moyen du Paris s'est situé à 26,8 dollars au premier semestre de l'année 2001.

Sur la base encaissement décaissement, les principaux indicateur des finances publiques pour l'année des mutins se présente ensuite :

- Des recettes budgétaires de 5505,5 milliards de dinars, soit 35,7% du produit brut contre 38,7 % pour 2000 ;
- Des dépenses budgétaires de 1321 milliards de dinars, soit 35,3% du produit intérieur brut contre 28,9 % en 2000 ;
- Un solde budgétaire (excédent) de 184,6 milliards de dinars, soit 4,4 % du produit intérieur brut.

Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires de l'année 2001 ont atteint 1505,6 milliards de dinars, soit une diminution de 4,6% par rapport à l'année 2000 qui s'explique essentiellement par la baisse de 17,5 % des recettes au titre de la fiscalité pétrolière ; le prix moyen du baril de pétrole ayant passé de 28,5 dollars en 2000 à 24,9 dollars en 2001.

Néanmoins les recettes au titre de la fiscalité pétrolière ont excédé les prévisions en la matière pour un montant de 115,8 milliards de dinars. Cet excédent a alimenté le fonds de régulation des recettes, déjà pourvu de 453,2 milliards de dinars en 2000, afin de prévenir l'impact négatif sur les finances publiques de "chocs" externes.

Sur cette base, la structure des recettes budgétaires pour 2001 est la suivante :

- 60 % au titre de la fiscalité pétrolière ;
- 26 % au titre de la fiscalité ordinaire ;
- et 6 % représentent les recettes non fiscales ;

La réforme fiscale, avec le passage de 3 taux (21%, 14%, 7%) à 2 taux (14%, 17%) de la TVA, a contribué à l'amélioration du recouvrement des taxes sur les biens et services. De plus, l'augmentation des échanges avec le reste du monde a contribué à l'augmentation enregistrée par les taxes douanières.

L'augmentation qu'ont connu les impôts directs, quant à eux, est due essentiellement à la relance des PME/PMI, l'augmentation des salaires de la fonction publique ainsi que dans certains secteurs économique.

| Recettes fiscales | Recettes non fiscales |
|---|--|
| Les recettes fiscales ordinaires ont enregistré une augmentation de 398,7 milliards de Dinar, soit 14% de plus par rapport à l'année 2000. Cette hausse s'explique par une augmentation revenue des contributions directes (20,1%), les droits de douane (20,2%), taxes sur la valeur ajoutée (8, 6%) et les revenus de l'enregistrement est timbrés était en (3,7%). | Les recettes non fiscales ont connu une forte croissance passant de 15,4 milliards de dinars en 2000 à 90,3 milliards de dinars en 2001. Cela est du, principalement, aux 46,6 milliards de dinars de dividendes versés par la banque d'Algérie et la première tranche de la vente de la naissance du téléphone de 28 milliards de dinars. |

Sur la base encaissement décaissement, les dépenses budgétaires ont atteint 1321 milliards de dinars en 2001, soit une augmentation de 12,1% par rapport à 2000. En pourcentage des dépenses budgétaires totales, les dépenses courantes (963,6 milliards de dinars) ont représenté 73 % contre 27 % pour les dépenses en capital (357,4 milliards de dinars). Comparativement à l'année 2000, les dépenses courantes ont progressé de 15,5 % et atteignant 22,8% du produit intérieur brut contre 21 % en 2000. Les dépenses en capital, quant à elles, sont passées de 7,9 % du produit intérieur brut en 2000 à 8,5 % en 2001.

Dépenses budgétaires

La contribution des composantes essentielles des dépenses budgétaires courantes à l'expansion budgétaire est comme suit:

Salaires et traitements

L'augmentation des salaires et traitements s'est élevée à 12,5% en 2001 par rapport à 2000, soit une masse salariale de 315,4 milliards de dinars (7,5% du produit intérieur brut). Il s'agit là d'un rythme élevé par rapport à ceux enregistrés en 1999 (7,7%) et en 2000 (1,1%). Cette progression est due au passage du salaire national minimum garanti de 6000 à 8000 DA et aux augmentations salariales. L'augmentation de la masse salariale a ainsi représenté 0,58 % du produit intérieur brut en 2001.

Transferts courants

Les transferts courants ont atteint en 2001 le montant de 276,8 milliards de dinars et donc en progression de 76,8 milliards de dinars par rapport à 2000. Ces transferts se composent, essentiellement, de six éléments socio-économiques (allocations familiales, fonds d'aide au logement, fonds national de régulation et développement de l'agriculture...).

Les intérêts

Les intérêts au titre de la dette publique (interne et externe) s'élèvent à 147,7 milliards de dinars en 2001 (3,5% du produit intérieur brut) contre un montant de 162,3 milliards de dinars pour l'année 2000 (4% du produit intérieur brut). Cet élément du service (principal et intérêt) de la dette publique continue de peser sur les dépenses courantes, malgré le recul de l'encours de la dette publique. Cet encours a baissé de 58,9% du produit intérieur brut en 2001 alors qu'il était de 67,2% en 2000 et 80,6% en 1999.

Les dépenses d'équipements

Par ailleurs, les dépenses d'équipements ont atteint 357,4 milliards de dinars en 2001, soit une augmentation de 11% par rapport à l'année 2000. En pourcentage du produit intérieur brut, les dépenses d'équipement sont passées de 7,9 en 2000 à 8,5 en 2001. Cette tendance reflète une faible utilisation des dépenses initiées en 2001 au titre du programme de relance.

Capacité de financement

En dépit d'une politique d'expansion des dépenses budgétaires, le Trésor a réalisé un excédent global de 4% du produit intérieur brut au cours de l'année 2001, dans un contexte de baisse (17,5 %) des recettes de la fiscalité pétrolière par rapport à l'année 2000.

Après la nette amélioration de la situation des finances publiques en 2000 avec un excédent global du Trésor de 400 milliards de dinars (soit 10% du PIB), le deuxième semestre de 2001 s'est caractérisé par des performances moindres que celles réalisées au premier semestre.

Cela est dû essentiellement à l'impact négatif des effets externes inopinés sur la fiscalité pétrolière, dans un contexte de détérioration de la situation économique internationale et de l'expansion des dépenses publiques.

Sur la base encaissement-décaissement, l'excédent global du trésor pour l'année 2001 est de 171 milliards de dinars, soit une capacité de financement moindre que celle de 2000.

Néanmoins, sa capacité de financement a permis au trésor :

- de se désendetter pour un montant de 57,5 milliards de dinars à l'égard du système bancaire ;
- de réaliser un désendettement net (110,6 milliards de dinars) à l'égard du reste du monde;
- et de voir sa situation de trésorier s'améliorer.

En effet, la trésorerie publique s'est améliorée au premier semestre de 2001, à en juger par l'évolution des dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie. Ces dépôts ont atteint 564,3 milliards de dinars à fin juin 2001 contre seulement 317,4 milliards de dinars à fin décembre 2000.

Les décaissements effectués par le Trésor au profit des banques, au quatrième trimestre de l'année 2001, ont contribué à éroder la trésorerie publique; ramenant le niveau des dépôts auprès de la Banque d'Algérie à 414,1 milliards de dinars décembre 2001.

Avec le retour à la stabilité macro-financière en 2000, l'année 2001 s'est caractérisée par une poursuite soutenue de l'assainissement des finances publiques. Il s'agit là d'un ancrage appréciable pour une conduite prudente du programme de relance économique.

La conduite de la réforme bancaire, avec la loi relative à la monnaie et au crédit comme cadre institutionnel, a permis le renforcement des banques publiques existantes ainsi que la création de plusieurs nouvelles banques et établissements financiers.

Renforcement et développement du secteur bancaire

Structure générale du système bancaire

A fin 2001, le système bancaire se compose de :

- six banques publiques, dont la caisse d'épargne;
- une institution publique d'assurance agréé pour exécuter les opérations de banque;
- onze banques privées, plus une à capitaux mixtes ; quatre établissements financiers, dont un public;
- deux sociétés de leasing et une banque de développement dont la restructuration est en cours.

Les banques publiques sont des banques à grand réseau, pendant que les banques privées sont en phase développement de leurs réseaux d'agences.

Toutes les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes.

Par contre, les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exception de la collecte des ressources auprès du public.

La création des banques privées et le développement de leurs activités ont permis le développement d'une concurrence saine entre les banques, au niveau du marché des ressources, du marché des crédits et au niveau des services bancaires.

En tant qu'indicateur général de la structure du secteur à fin 2001, la première banque représente 26,8% du total de l'actif des banques (hors a caisse d'épargne), la deuxième banque représente 21,8%. En ce qui concerne les banques privées, les deux premières représentent environs 4% du total de l'actif des banques (hors la caisse d'épargne).

1 | La culture

A l'indépendance, il fallait livrer une véritable bataille pour démocratiser l'instruction, créer les institutions éducatives et culturelles, construire des universités. Mais c'est essentiellement sous l'effet de nombreux facteurs engendrés par l'expansion rapide de l'enseignement qu'un intérêt effectif a été porté à la recherche et à la reconquête du patrimoine culturel du pays.

Le développement de l'éducation pour tous est naturellement suivi par l'édification des institutions et des industries culturelles.

Les efforts des pouvoirs publics en faveur des centres et maisons de la culture, des théâtres nationaux, de la cinémathèque et d'un centre national de cinéma, ont permis la mise en place d'équipements et d'une infrastructure plus adéquate bien qu'insuffisante.

La Bibliothèque Nationale, qui vient d'être installée dans des nouveaux locaux est un projet d'envergure qui inaugure la réalisation à travers le territoire national de mille bibliothèques.

La sauvegarde du patrimoine culturel

La sauvegarde des monuments et des sites a toujours été considérée comme une priorité absolue pour la conservation du patrimoine archéologique de l'Algérie. Les monuments et sites disséminés à travers le territoire constituent le témoignage de nombreuses civilisations dont celle plusieurs fois millénaire qui a marqué la période préhistorique. Datant de plusieurs milliers d'années les gravures et peintures rupestres du Tassili attestent de la richesse et de l'originalité de la civilisation qui s'est développée dans le Hoggar au centre de l'immensité désertique actuelle du Sahara.

Sept monuments et sites algériens sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

Tassili n'Ajjer

Wilaya de Tamanrasset et Illyzi

Un étrange paysage lunaire de grand intérêt géologique abrite l'un des plus importants ensemble d'art rupestre préhistorique du monde. Plus de 15 000 dessins et gravures permettent d'y suivre, depuis 6 000 av. J.-C. jusqu'aux premiers siècles de notre ère, les changements du climat, les migrations de la faune et l'évolution de la vie humaine aux confins du Sahara. Les formations géologiques, avec les niches que l'érosion a creusées dans le grès, sont d'une beauté spectaculaire.

A 2 000 km d'Alger dans les paysages extraordinaires du Tassili des N'Ajers vaste plateau gréseux à aspect lunaire et d'une beauté grandiose, on peut y voir de gigantesques canyons, des gorges encaissées, des forêts de pierres, des coupoles en grès découpées par l'érosion. Au Nord du Hoggar, est situé un des plus riches musées d'art préhistorique existant au monde. Sur des centaines de kilomètres, de magnifiques peintures rupestres au nombre de plusieurs milliers apportent une contribution toute nouvelle l'histoire universelle des arts et à la connaissance des civilisations préhistoriques de l'Afrique.

Djemila

Wilaya de Sétif

Djemila, ou Cuicul, avec son forum, ses temples et ses basiliques, ses arcs de triomphe et ses maisons, à 900 mètres d'altitude, fournit un exemple remarquable de l'adaptation des schémas de l'urbanisme romain à un site de montagne.

Valide du MZab

Wilaya de Ghardaïa

La vallée a conservé intact, autour de ses cinq ksours ou villages fortifiés, un habitat humain traditionnel créé au X^e siècle par les Ibadites. Fonctionnelle et dépouillée, parfaitement adaptée au milieu, conçue pour la vie en commun, mais respectant les structures familiales, l'architecture du M'Zab est une source d'inspiration pour les urbanistes d'aujourd'hui.

Casbah d'Alger

Wilaya d'Alger (Capitale)

Dans l'un des plus beaux sites maritimes de la Méditerranée, surplombant les îlots où un comptoir carthaginois fut installé dès le IV^e siècle av. J.-C., la Casbah est une ville islamique, ou médina, d'un type original. Lieu de mémoire autant que lieu d'histoire, elle comprend, outre la citadelle, des mosquées anciennes, des palais de style ottoman et un tissu urbain traditionnel où une sociabilité très poussée a de longue date laissé sa marque.

la Kalâa des Béni Hammad

Wilaya de M'Sila, Commune de Maadid "Bechara"

Dans un site montagneux d'une saisissante beauté, les ruines de la première capitale des émirs Hammadites, fondée en 1007 et démantelée en 1152, nous restituent l'image d'une ville musulmane fortifiée. Sa mosquée, avec sa salle de prière de 13 nefs à 8 travées, est l'une des plus grandes d'Algérie.

Timgad

Wilaya de Batna, Daira de Batna, Commune de Timgad

Sur le versant nord des Aurès, Timgad fut créée en 100 ap. J.-C., par l'empereur Trajan comme une colonie militaire. Avec son enceinte carrée et son plan orthogonal commandé par le cardo et le decumanus, les deux voies perpendiculaires qui traversaient la ville, c'est un exemple de l'urbanisme de la Rome antique à son apogée.

Tipasa

Wilaya de Tipaza, Daira de Tipaza

Sur les rives de la Méditerranée, Tipasa, ancien comptoir punique, fut occupée par Rome, qui en fit une base stratégique pour la conquête des royaumes mauritaniens. Le site comprend un ensemble unique de vestiges phéniciens, romains, paléochrétiens et byzantins, voisinant avec des monuments autochtones, tel le "Kbor er Roumia" grand mausolée royal mauritanien dit "Tombeau de la chrétienne"

1|Situation

L'Etat

La Constitution dispose dans son article I que l'Algérie est une République une et indivisible.

A ce titre, l'Etat est l'artisan de la consolidation de l'indépendance et l'initiateur de l'édification économique nationale.

La Constitution de 1989 a institué un régime pluraliste qui garantit l'exercice plein et entier des libertés individuelles et collectives sous toutes les formes et dans tous les domaines et organise les pouvoirs sur le principe de la séparation.

La Constitution

La Constitution est la loi fondamentale de l'Etat qui garantit les droits et les libertés individuels et collectifs, protège la règle du libre choix du peuple et confère la légitimité à l'exercice des pouvoirs. Elle permet d'assurer la protection juridique et le contrôle de l'action des pouvoirs publics.

Les constantes fondamentales de l'Algérie (le caractère démocratique et populaire de la République, l'unité nationale, la religion islamique, religion d'Etat, la langue arabe, langue nationale et officielle) y sont réaffirmées, à côté des principes inaliénables relatifs aux attributs du peuple qui est "la source de tout pouvoir et qui exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne" ainsi que par "voie de référendum de par l'intermédiaire de ses représentants élus".

Depuis la révision constitutionnelle en 2002 adoptée en congrès et promulguée par le Chef de l'Etat, le TAMAZIGH est consacré langue nationale.

Le chapitre des droits et des libertés énonce des garanties et des reconnaissances qui sont l'essence même de la démocratie. Y sont proclamées les "libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen", "La liberté de conscience et la liberté d'opinion", "la liberté de création intellectuelle, artistique et scientifique", "les libertés d'expression, le droit à l'enseignement", "le droit à la protection de la santé", "le droit au travail", "l'exercice effectif du droit syndical" et "le droit de grève".

Liberté de la presse :

une réalité concrète

Avec une trentaine de quotidiens et plus de 150 publications hebdomadaires ou mensuelles, le paysage médiatique algérien est extrêmement diversifié. La part de la presse privée indépendante est très dominante dans la presse écrite.

Les tirages cumulés de la presse quotidienne : 1,5 millions d'exemplaires. Le plus fort tirage est celui du journal de khabar, avec 470 000 exemplaires par jour. Les principaux titres de la presse francophone arabophone étrangères sont disponibles en Algérie. S'il n'existe aucune forme de parts de censure directe ou indirecte sur la presse écrite.

Le même chapitre prévoit la répression par la loi de toutes infractions commises à l'encontre des droits et libertés ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain.

Les libertés d'association et de réunions : la loi du 5 juillet 1989 promulguée en application de l'article 40 de la constitution a été immédiatement suivie par la création de l'apparition d'une multitude de partis vers leur nombre s'élève à plus de 50, le droit à l'enseignement, le droit à la protection de la santé, le droit du travail, l'exercice effectif du droit syndical et le droit de grève sont consacrés.

L'Exécutif

Le Président de la République.

Elu au suffrage universel direct et secret pour une durée de cinq ans et rééligible, le Président de la République, chef de l'Etat incarne l'unité de la nation.

Le Président de la République est le garant de la constitution. Il incarne l'Etat dans le pays et à l'étranger. Il s'adresse directement à la Nation.

Le Président de la République exerce la magistrature suprême dans les limites fixées par la constitution dans le cadre des pouvoirs que lui confèrent les dispositions constitutionnelles, dans les domaines exécutif, législatif et judiciaire.

Lorsque le pays est menacé d'un péril imminent dans ses institutions, dans son indépendance ou dans son intégrité territoriale, le Président de la République est investi par la constitution de pouvoirs exceptionnels.

Le Chef du Gouvernement

Nommé par le Président de la République, le Chef du Gouvernement exécute et coordonne le programme du Gouvernement présenté en Conseil des Ministres et adopté par l'Assemblée Populaire Nationale.

Dans le domaine exécutif, le chef du Gouvernement exerce les attributions énumérées des expressément dans les dispositions constitutionnelles sous le contrôle du Parlement.

Dans le domaine législatif, il a l'initiative des lois concurremment aux membres de l'Assemblée Populaire Nationale et présente annuellement une déclaration de politique générale au Parlement qui peut s'achever par une résolution ou par un dépôt d'une motion de censure.

Le Législatif

La réalité du pluralisme :

composition de l'assemblée nationale :

389 députés dans :

| | |
|--------|-------|
| FLN | : 199 |
| RND | : 47 |
| ISLAH | : 43 |
| MSP | : 38 |
| PT | : 21 |
| FNA | : 8 |
| DIVERS | : 30 |

L'Assemblée Populaire Nationale étant fondée sur une représentation démographique, le Conseil de la Nation assume, par sa composante différente, un réel d'équilibre géographique et de pondération dans le processus législatif.

- **Le mandat du Conseil de la Nation** est fixé à six (06) ans, renouvelable par moitié tous les trois (03) ans.
 - **Le mandat du député et du membre du Conseil de la Nation** est national. Il est renouvelable et non cumulable avec d'autre mandat ou fonction.
 - **Les membres du Conseil de la Nation** sont élus pour les deux tiers (2/3) au suffrage indirect et secret parmi et par les membres des Assemblées Populaires Communales et de l'Assemblée Populaire de Wilaya au scrutin majoritaire b un tour.
- Un tiers (1/3) des membres du Conseil de la Nation est désigné par le Président de la République parmi les personnalités et compétences nationales dans les domaines scientifique, culturel, professionnel, économique et social.
 - **Les membres de l'Assemblée Populaire Nationale**, sont élus au suffrage universel direct et secret au scrutin de liste proportionnel pour une durée de cinq
 - (05) ans. L'immunité parlementaire est reconnue aux députés et aux membres du Conseil de la Nation pendant la durée de leur mandat.

L'assemblée populaire nationale exerce de pouvoirs législatifs.

- Elle élabore des boîtes de voir souverainement. Pour être adopté, tout projet de proposition de loi doit faire l'objet d'une délibération par les deux chambres.
- Conformément aux dispositions prévues par la constitution, le Parlement dispose de pouvoir de contrôle de l'action du gouvernement, En matière budgétaire de politique étrangère, s'était interpellé et mettre en cause sa responsabilité par une résolution ou par le vote d'une motion de censure.
- Le Parlement à l'initiative de la révision constitutionnelle et participe à l'élection du conseil constitutionnel en son sein par deux membres au niveau de chacune des chambres.

Le système judiciaire

Le système judiciaire est indépendant. Ils protègent aux termes de la constitution, la société et les libertés. Fondée sur les principes de l'égalité et d'égalité, il connaît des recours à l'encontre des actes des pouvoirs publics. Le juge qui les protégeait contre toute réforme de pression d'oublier qu'à la loi : il est responsable devant le conseil supérieur de la magistrature.

La mission de magistrat est incompatible avec l'exercice de tout mandat directif au niveau national ou local, de toute fonction publique ou privée lucrative.

Est interdite au magistrat l'adhésion à toute association politique, et toute activité de nature à arrêter ou entraver le fonctionnement de la justice.

L'organisation judiciaire algérienne est caractérisée par trois traits principaux: la dualité des juridictions, la simplicité des procédures et le rapprochement de la justice et du justiciable

La Cour Suprême

Composée de sept (07) chambres elles-mêmes subdivisées en dix sept (17) sections et coiffées par des magistrats du siège et du parquet et présidée par un premier président, la Cour Suprême, organe régulateur de l'activité des cours et tribunaux assure l'unification de la jurisprudence et veille au respect du droit.

Le Conseil d'Etat

Présidé par un magistrat nommé par le Chef de l'Etat, le Conseil d'Etat est organisé en chambres subdivisées en sections, siège en formation séparée ou toutes chambres réunies et délibère en matière consultative en Assemblée Générale et en commission permanente.

Le Conseil d'Etat est juge de l'excès de pouvoir, Juge d'appel, Juge de Cassation, Juge des décisions des organes administratifs à caractère juridictionnel et Juge en matière d'impôts indirects. Il a le pouvoir de prononcer des injonctions en matière de voie de fait et d'emprise irrégulière.

Le Conseil d'Etat donne son avis sur les projets de lois qui lui sont soumis par le Gouvernement et propose toutes modifications qu'il juge nécessaire.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature

Présidé par le Président de la République, le Conseil Supérieur de la Magistrature décide, dans les conditions que la loi détermine, des nominations, des mutations et du déroulement de la carrière des magistrats.

Il veille au respect des dispositions du statut de la magistrature et au contrôle de la discipline des magistrats sous la présidence du premier président de la Cour Suprême.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature émet un avis consultatif préalable à l'exercice du droit de grâce par le Président de la République.

De la fonction de contrôle

Le Conseil Constitutionnel

Composé de neuf (09) membres, son Président nommé par le Chef de l'Etat, le Conseil Constitutionnel se prononce sur la constitutionnalité des traités, lois et règlements et émet un avis obligatoire sur la constitutionnalité des lois organiques après leur adoption par le Parlement et se prononce sur la conformité à la constitution du règlement intérieur des deux chambres du Parlement.

Il veille à la régularité du référendum, de l'élection du Président de la République et des élections législatives et proclame les résultats des opérations de ces scrutins.